

CLI FLAMANVILLE

Assemblée Générale

Vendredi 23 février 2024

COLLEGE DES ELUS :

FIDELIN Benoît	Président
THOMINET Odile	1 ^{ère} Vice-Présidente
LETOUZE Thierry	Conseiller départemental
BRIENS Eric	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
BURNOUF Elisabeth	Déléguée communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
POIGNANT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin
DUBOST Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul	AEPN
HELLENBRAND Bernard	SAUVONS LE CLIMAT
JACQUES André	CRILAN
MARGERIE Pierre	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
GAIFFE Lionel	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick	FO
BRISSET Sylvain	CGT
GROULT Eric	CFE-CGC

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BOUST Dominique	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
BARON Yves	Personne qualifiée
LARUE Jean-Pierre	Personne qualifiée
FOOS Jacques	Personne qualifiée
Lieutenant Christophe Potier	SDIS 50
VIGOT François	Conseil de l'ordre des Pharmaciens

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

PETITJEAN Stéphanie	Directrice de cabinet de la Préfecture
MORVAN Alain	Directeur de projet EPR EDF Flamanville
LE HIR David	Directeur Flamanville 1 et 2
SCHNEBELEN Stéphanie	Communication FLAM 1 & 2
JOUARDI Seïf	Communication EPR
LEGRAND Philippe	EDF
LECHEVALLIER Anne-Lise	EDF
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASN
BARBOT Jean-François	ASN
MARBACH Pierre	IRSN

EXCUSES :

TRAVERT Stéphane	Député
FAGNEN Sébastien	Sénateur
REMY-BASTIT Cécile	Conseillère régionale
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
LEJEUNE Pierre-François	Délégué communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
HERLEM Eric	Personne qualifiée
QUINGARE Didier	Personne qualifiée
RAMPON Jean	Sous-préfet
DERETTE Arnaud	Chef adjoint au SIDPC

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN.

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à tous. On va peut-être pouvoir démarrer après le quart d'heure de grâce. Merci d'être venus et puis d'avoir bravé les éléments ce matin, le vent, la pluie, la grêle. Il ne fait pas toujours beau dans le Cotentin. On dit : « Il y pleut souvent mais il ne pleut pas beaucoup ». C'est la bonne formule.

Merci d'être venus et merci aussi d'avoir été compréhensifs face aux divers ajustements de notre agenda, plutôt de notre ordre du jour, parce qu'on a dû le modifier à la marge de temps en temps pour être au plus près de l'actualité, ainsi que nous le faisons d'habitude.

Et puis, merci à vous, bien sûr, merci d'être venus et merci à tous ceux qui se trouvent autour de cette table, notamment à M. MORVAN, qui ne devait pas venir au départ, parce que l'on n'avait pas une actualité très chargée concernant l'EPR dans la mesure où l'on avait approfondi beaucoup de choses lors de notre dernière CLI. Mais l'actualité nous ayant rattrapés, M. MORVAN va donc venir nous donner son avis sur des points qu'il nous paraît important de traiter. Et puis au passage, Monsieur MORVAN, vous allez également en profiter pour nous dire où vous en êtes à propos du chantier de l'EPR.

Avant de démarrer, je voulais vous présenter Matthieu TOUSSAINT, qui est directeur adjoint du cabinet de Jean MORIN, président du Conseil Départemental, et qui remplace Emmanuel LUNEL, qui est souffrant et qui est donc en arrêt maladie depuis quelques temps. J'espère qu'il nous reviendra rapidement.

Je voulais aussi remercier toutes celles et ceux parmi vous qui étaient présents mardi soir à la réunion portant sur l'examen périodique des 40 ans des réacteurs de plus de 1300 mégawatts, réunion qui a eu lieu à l'IUT de Cherbourg. Ce furent deux heures de discussion très, très intéressantes, et notamment grâce aux membres de la CLI de Flamanville, qui ont été percutants dans leurs questions, vraiment pertinents pour faire avancer le débat. Cela s'est déroulé dans les meilleures conditions. Je vous en remercie parce que c'est aussi une preuve que l'on peut, malgré des opinions différentes, débattre sereinement et dans l'écoute les uns des autres autour de ces questions qui sont importantes et qui intéressent nos contemporains aujourd'hui, en raison, je le rappelle, de la crise énergétique et de la crise climatique, notamment.

Que puis-je encore vous dire ? C'est à peu près tout pour l'introduction. Je voulais vous dire que l'on avait un peu changé l'ordre du jour et qu'il y aura bien entendu un repas ensuite pour ceux qui se sont inscrits,

et que ce repas aura lieu au restaurant Le Pois gourmand, un restaurant que vous connaissez et qui a réouvert - et c'est très bien – et qui se situe dans le centre de la commune Les Pieux, commune dont je remercie Madame le Maire de nous accueillir toujours avec gentillesse. Avec Odile THOMINET, notre vice-présidente, nous vous souhaitons la bienvenue à cette première CLI de l'année 2024.

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 14.12.2023

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons démarrer comme d'habitude par la validation du compte rendu de l'assemblée générale du 14 décembre dernier, dont vous vous souvenez tous. Nous n'avons pas eu de réaction après l'envoi de cet ordre du jour. J'ignore s'il se trouve dans la salle des personnes souhaitant faire des observations (*Problème de son / Inaudible*). Non ?

Le procès-verbal de l'assemblée du 14/12/2023 est validé.

2. Cas d'irrégularité concernant l'EPR de Flamanville, qui fait l'objet d'une instruction judiciaire. (Exploitant – ASN)

M. le PRÉSIDENT.- On va rentrer dans le vif du sujet dès maintenant avec quelque chose que l'on a voulu mettre à l'ordre du jour de cette CLI, depuis que la presse, et notamment une publication en ligne qui s'appelle REPORTERRE, a signalé dans ses colonnes numériques un cas de falsification constaté par l'ASN et concernant un fournisseur du chantier EPR de Flamanville. Cela aurait pu entraîner des malfaçons, des problèmes techniques sur l'EPR. Ce n'est pas un cas anodin, on n'allait pas le placer dans les questions diverses sous prétexte que l'on avait déjà édité l'ordre du jour. On l'a donc placé en tête de l'ordre du jour, justement pour demander une explication sur ce sujet à la fois à l'exploitant et à l'ASN.

Je vais commencer par donner la parole à l'ASN qui a été citée dans ces articles de presse qui, je le rappelle, découlaient de l'information parue sur le site REPORTERRE. Ainsi, je vous donne la parole en premier et ce sera ensuite au tour de M. MORVAN, pour l'exploitant, de s'exprimer.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le Président. Effectivement, la semaine dernière, il y a eu un article de REPORTERRE, mais il y a aussi eu une note d'information de l'ASN qui a été publiée sur son site internet et concernant le sujet des fraudes. Les informations que l'ASN a porté à la connaissance du public dans cette note et au sujet de ces fraudes sont les suivantes : à l'ASN, nous avons un dispositif

dédié pour les fraudes. Depuis la mise en place de ce dispositif, nous avons réalisé 53 inspections de fournisseurs. Il y a eu 43 cas de fraude recensés en 2023, dont 10 % sont non avérées, et plus de la moitié est encore en cours d'instruction.

Dans ces cas de fraude, il y a deux catégories principales. La première catégorie, c'est au sein des installations nucléaires de base qui sont principalement des activités qui auraient dû être réalisées, qui ne l'ont pas été, et qui ont été considérées comme étant réalisées dans les documents opérationnels. C'est-à-dire, pour faire simple : quelqu'un devait faire une ronde, il ne l'a pas faite mais il a quand même signé en ayant dit qu'il l'avait faite. C'est là la première catégorie de cas. Et vous avez une deuxième catégorie de cas qui sont les fraudes sur les fournisseurs. Et donc, quelles peuvent être ces irrégularités ? Cela peut être des réparations non tracées, par exemple sur des soudures ou des analyses chimiques qui ne sont pas bien réalisées, qui ne sont pas bien réalistes. Ces irrégularités fournisseurs, elles concernent principalement des équipements neufs, puisque les fournisseurs fournissent des équipements neufs, et donc effectivement, les installations qui peuvent être potentiellement les plus impactées, ce sont les installations en construction. Vous avez donc un exemple dans le Cotentin. En ce moment, il y a dix affaires qui sont en cours d'instruction par la justice. Il y a eu trois signalements au Parquet en 2023 et l'un de ces signalements a été remonté par l'ASN. Je ne donnerai pas plus d'informations parce que l'ASN a une obligation de transparence mais s'agissant de cette obligation, l'ASN étant une autorité publique, elle ne doit pas porter atteinte aux intérêts protégés. En particulier, elle ne doit pas porter atteinte au déroulement des procédures judiciaires en cours. Ainsi, seul l'autorité compétente est à même de savoir si les informations peuvent être rendues publiques. Dans le cas où il n'y a pas encore eu de déclaration de l'ASN devant la justice, le seul fait de publier ces informations pourrait porter atteinte à la recherche et à la prévention des infractions de toute nature.

Enfin et concernant les autres cas, il faut également préserver la confidentialité des auteurs de signalement, puisqu'en divulguant des informations de nature à faire connaître ses auteurs de signalement, l'ASN ne voudrait pas décourager lesdits auteurs à signaler ces cas auprès de l'ASN.

Voilà les informations que je peux vous donner. Toutefois, nous avons une présentation de l'ASN plus générale sur le risque de fraudes. Si vous le souhaitez, je suis à votre disposition pour vous la présenter. Je précise qu'il ne s'agit pas là d'une présentation portant sur le sujet spécifique que vous avez identifié, mais qu'il s'agit d'une présentation sur le sujet des fraudes en général.

M. le PRÉSIDENT.- Sur ce sujet, M. MORVAN a la parole.

M. MORVAN.- Concernant Flamanville, je vais peut-être vous décevoir, mais on ne fera aucun commentaire parce qu'effectivement l'instruction judiciaire étant en cours, cela signifie que nous n'avons pas d'éléments à apporter. On laisse le l'instruction se faire, et lorsqu'elle sera rendue publique, les conclusions pourront être commentées en CLI, ou dans d'autres instances si nécessaire. Bien évidemment, je souhaitais également rappeler que travaillant en étroite collaborations avec l'ASN, s'il y a des questions qui sont posées à exploitant que je représente, ces questions seront bien évidemment traitées. Et s'il y a des contrôles à réaliser sur le terrain, bien évidemment, ces contrôles sont réalisés. Ma priorité, et je pense l'avoir déjà dit plusieurs fois en CLI, c'est la qualité du produit final de de l'EPR dont l'objectif consiste à démarrer ce réacteur en toute sûreté. De même, bien évidemment et s'agissant de l'EPR, la qualité de construction de ses phases de finition seront absolument importantes pour que l'on puisse démarrer prochainement l'EPR dans de bonnes conditions de sûreté. Je n'ai donc pas plus de commentaires à faire sur ce sujet.

M. ROUSSELET.- Nous avons déjà écrit à l'ASN depuis déjà longtemps, même avant les articles des journaux portant sur ces questions. C'est vrai que l'équilibre n'est pas facile à tenir entre la confidentialité et la justice, et en même temps la transparence et l'information. Avant-hier, le 21, on a eu une réponse très officielle de Christophe QUINTIN, qui est l'inspecteur spécialisé chargé de ces enquêtes au niveau de l'ASN. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais c'est lui qui avait mené toute l'instruction sur le fond et pendant plusieurs jours l'année dernière. Et il nous a répondu de manière précise, mais en même temps avec toute la limite imposée par l'exercice, c'est-à-dire en nous disant que, finalement, ils ne pourront pas aller très loin. Pour bien comprendre, je vais vous lire la phrase : « *En l'occurrence, il n'apparaît pas que les intérêts d'une communication en termes de transparence l'emportent sur la nécessité de protéger des secrets protégés* ». Avec cela, on comprend que nous n'irons pas beaucoup plus loin.

Néanmoins, cela pose comme un problème : à partir du moment où l'on ne sait pas quels sont les Parquets qui sont considérés aujourd'hui ... Par exemple, nous, on pourrait très bien - et on a étudié la question - se constituer partie civile, c'est-à-dire avoir ainsi accès aux dossiers et comprendre ce dont on parle. Cela semblerait légitime que les gens qui ont le plus d'intérêt à comprendre ce qui peut se passer puissent eux-mêmes avoir connaissance des dossiers. Cela ne signifie pas que tout serait étalé sur la place publique mais cela permettrait simplement de comprendre. Dans le cas présent, c'est compliqué, puisque

certaines Parquets répondent, comme celui de Cherbourg qui n'est pas saisi et celui de Paris qui n'est pas saisi. A priori, le parquet de Saint-Étienne est aujourd'hui saisi et c'est celui auprès duquel nous allons probablement nous porter partie civile pour avoir accès au dossier. À priori, cela concerne l'une des entreprises sous-traitantes qui a travaillé pour l'EPR. Il y a déjà des inculpations dans cette société. C'est évident qu'il s'agit là d'un sujet qu'il va falloir suivre de plus près.

Quant à moi, j'espérais que l'on parviendrait malgré tout ce matin à avoir un certain nombre d'indications. Par exemple : est-ce que des pièces extrêmement importantes en termes de sûreté de Flamanville ont pu être concernées ? En termes de transparence et d'information, cela me semblait important de le savoir. Il semble que nous participions aujourd'hui à la dernière CLI avant le changement. On est donc très proche du moment où cela semble légitime que l'on s'inquiète du fait que des gens ont réalisé des falsifications. Le mot est clair, il ne s'agit pas simplement d'une procédure administrative mais cela concerne des falsifications de choses qui ont trait au circuit primaire, aux équipements sous pression, aux ESPN. Ainsi, si des soupapes ou des vannes, aujourd'hui montées dans l'EPR, ont fait l'objet d'un dossier de falsification et que cela constitue aujourd'hui d'une procédure devant Parquet, vous comprendrez bien que cela nous intéresse. Je ne dis pas que cela nous inquiète, mais que cela nous intéresse. C'est-à-dire qu'il y a là un vrai sujet.

Je ne vais pas pouvoir aller plus loin parce, comme je vous l'ai dit, la lettre de trois pages de l'ASN est très, très claire. Je vous ai cité la phrase la plus importante, c'est-à-dire qu'étant donné le secret de l'instruction, on ne peut pas aller plus loin. Mais je souligne toute la limite de cela : je considère, s'agissant des gens qui sont les habituelles parties prenantes de ces dossiers de sûreté, que cela semblera légitime qu'ils aient au moins accès à la compréhension des dossiers. Sur ce point, j'émets cependant une réserve puisqu'à propos du fait d'avoir au moins connaissance des tribunaux judiciaires, l'ASN nous dit quand même l'avoir bien noté et qu'un complément d'analyse est en cours afin d'y répondre dans les délais. Ainsi, peut-être et après études, l'ASN va-t-elle nous indiquer les Parquets qui ont été saisis aujourd'hui de cette affaire ? La seule entreprise que l'on a identifiée, de notre côté - et puisque cela figurait dans les journaux, je peux le dire - c'est SBS, une entreprise qui fabrique des pièces métallurgiques et qui fait déjà l'objet de trois inculpations. Pour autant, a-t-elle travaillé pour l'EPR de Flamanville ? A priori oui, mais pour le moment, cela reste...

Je m'arrêterai là, je pense que l'on ne pourra pas aller beaucoup plus loin maintenant, mais je pense qu'il va falloir que, nous, dans le cadre de la CLI, nous continuons de suivre cela de près, sachant que je pense que l'on a toute légitimité de s'y pencher de près. Cela semble très grave parce que si vous regardez les choses, historiquement, on n'avait pas eu ce type d'affaires. Cela a commencé avec Le Creusot, avec l'affaire que l'on connaît tous, ce qui s'est passé à propos des pièces falsifiées. Historiquement et concernant EDF, on n'avait jamais connu de telles choses. On pouvait toujours discuter les uns avec les autres à propos de la transparence, de la limite de la confidentialité, sur le fait que l'on considérait qu'EDF ne communiquait pas suffisamment. C'est là une chose, mais cette fois il s'agit d'autre chose. On est passé à des faits à propos desquels des gens, intentionnellement, vont falsifier des documents ou autres, et cela semble être quand même extrêmement grave. Je m'arrêterai là.

M. le PRÉSIDENT.- Entendu, Yannick et merci. Oui, concernant ce sujet, la CLI a toute légitimité à s'intéresser un peu à cela, et c'est la raison pour laquelle on l'a inscrit en tête de l'ordre du jour. Monsieur JACQUES demande la parole.

M. JACQUES.- Merci, monsieur le président.

Je souhaite intervenir par rapport à ce sujet et simplement rappeler à l'assemblée générale de la CLI que nous avons déjà connu des problèmes similaires en 2019 et en 2020 au niveau de nos associations, ce qui avait entraîné des actions collectives auprès des Parquets de Paris et Cherbourg. Dans un premier cas, c'était en lien avec des manquements graves à la qualification de certains matériels liés à la sûreté, et l'affaire avait été classée sans suite. En second lieu - mais je n'ai pas tout traité, seulement les principales infractions – ce furent 36 infractions à la réglementation environnementale constatées pour les trois réacteurs de Flamanville. C'était en 2020 et auprès du Parquet de Cherbourg. L'affaire a été classée elle aussi sans suite. C'étaient des plaintes à l'initiative du réseau Sortir du nucléaire, CREPAN, Greenpeace, France nature environnement. Je souhaite seulement rappeler que genre d'affaires n'est pas simple en termes de réussite. La seule question que je voudrais poser : est-ce que l'on va démarrer l'EPR avec tous ces doutes concernant la nature des pièces et les incidences éventuelles par rapport au démarrage ? Qui peut me répondre ?

M. le PRÉSIDENT.- M. MARTIN a la parole puis nous répondrons ensuite aux interrogations.

M. MARTIN.- C'est plutôt une question sibylline, mais je la pose à M. MORVAN. Est-ce que ce problème pourrait se répéter actuellement avec les réacteurs d'Hinkley-Point ? Existe-t-il un rapprochement pour ce même problème ? Si on me répond oui, je sais ce que c'est, sinon je ne sais pas ce que c'est. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Élisabeth BURNOUF a la parole.

Mme BURNOUF.- Je voudrais déjà remercier Benoît d'avoir placé cela en début de CLI, parce que nous, les élus, nous représentons la population. Étant donné que l'on parle de fraude, forcément pour la population, c'est un mot inquiétant. Je comprends qu'EDF ne puisse amener beaucoup d'éléments, mais je voudrais quand même dire que l'on aimerait bien, à l'aube du démarrage de l'EPR, avoir des éléments rassurants. C'est-à-dire que, même si je sais que vous ne pouvez pas nous le dire, anticipez-vous cependant avec des moyens humains ou des financements pour être complètement en phase avec la réponse faite par l'ASN ? Pouvez-vous nous amener assez rapidement des éléments rassurants parce que, nous, population, on s'inquiète. On en est désolé mais comme on entend la population autour de nous, que l'on sait que l'EPR va bientôt démarrer, il y a quand même des éléments d'inquiétude. Je ne vais pas vous raconter tout (ce qui se dit sur) le chantier, mais nous ne sommes pas très sereins. C'est là tout ce que je voulais dire. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- On va déjà demander des réponses à l'ASN et à l'exploitant à propos de ces interpellations.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je dirais que pour autoriser l'EPR, la mise en service de l'EPR, l'ASN vérifiera la conformité de l'installation à son rapport de sûreté et la préparation de l'exploitant. Et donc, s'il n'y a pas de conformité de l'installation à son rapport de sûreté, il n'y aura pas d'autorisation de mise en service.

M. le PRÉSIDENT.- C'est clair. Monsieur MORVAN a la parole.

M. MORVAN.- Je suis complètement en ligne avec ce que vient de dire M. LAFFORGUE-MARMET. En tant qu'exploitant responsable, on a deux lignes de conduite. La première, c'est que l'installation bien évidemment soit prête, et je pourrai vous faire un point sur l'avancement. Quant au deuxième point, c'est que l'aspect que j'appelle réglementaire, mais réglementaire au sens des exigences de sûreté, soit conforme. Ainsi, on travaille de manière très rapprochée avec les services de M. LAFFORGUE-MARMET mais également avec les services centraux de l'ASN, de l'IRSN, de la DEP et de la DCN.

Pour répondre aux dernières questions – et d'ailleurs, le président de l'ASN l'a dit dans ses récentes déclarations - il y a encore des questions et, bien évidemment, l'exploitant répond aux questions. Cela rejoint la phrase que j'ai mentionnée tout à l'heure en introduction : avant tout, c'est la qualité qui compte. Aussi, toutes les questions posées par l'ASN seront traitées par nos équipes, et cela ne fait aucun doute, sinon il n'y aura pas d'autorisation de démarrage. On peut donc vous rassurer sur le fait que c'est bien un contrôle continu de tout ce que l'on effectue qui est suivi par l'Autorité de sûreté, et que cette voie réglementaire qui conduit à l'autorisation de démarrage ne sera possible que lorsque toutes les questions seront traitées. On s'y attèle, et je le redis : toute question sera traitée, et s'il y a des contrôles complémentaires, on les fera. En tant qu'exploitant responsable, on ne démarrera que lorsque l'on sera prêt.

M. le PRÉSIDENT.- Odile THOMINET a la parole.

Mme THOMINET.- je rejoins ce qu'a dit Mme BURNOUF, parce qu'il est vrai que pour la population, c'est quand même quelque chose qui est grave et important. Pour autant, j'aurais une autre question : si c'est une malfaçon majeure, à quel moment en serons-nous informés ? Est-ce que vous travaillez en parallèle avec les Parquets par exemple ? Est-ce qu'il faut attendre (leur décision). Je pense que non, parce qu'étant donné la vitesse des tribunaux, chaque fois, chaque affaire a une conclusion. Cela va-t-il être concomitant ou bien allez-vous quand même pouvoir avancer et très rapidement nous dire si c'est, oui ou non, une malfaçon majeure, et de manière à savoir de combien de temps façon le démarrage de l'EPR sera retardé ?

M. LAFFORGUE- MARMET.- Je pense que M. Morvan a apporté des éléments puisqu'il vous a dit que s'il devait y avoir des contrôles, ils seraient réalisés et qu'il répondrait aux questions de l'ASN. Donc oui, la réponse à cette question a été apportée.

M. MORVAN.- Pour être très clair, on ne peut rien dire ici. A propos de ces questions, nous sommes en fin d'inspection d'un grand nombre de sujets et – je l'ai déjà dit lors de la dernière CLI – il y a beaucoup de sujets qui se trouvent désormais derrière nous, cependant les dernières questions qui conduisent à l'obtention d'une autorisation de démarrage, bien évidemment, elles doivent être entièrement traitées. Ce n'est pas à traiter à 99 % mais c'est à 100 %. Mes équipes traitent l'ensemble des sujets pour qu'ils soient conformes, et que nous répondions à l'ensemble des exigences pour être prêts à démarrer. La qualité, une nouvelle fois, est la priorité pour que l'on puisse démarrer cette tranche en toute sûreté. Néanmoins, j'entends effectivement les remarques qui sont faites avec des mots qui peuvent être inquiétants quelque part. Le mot

« Irrégularités » peut inquiéter. En tout cas, on traite les choses proprement et on ne démarrera que lorsque l'on aura répondu à toutes ces questions et effectué ces contrôles, s'il y a des contrôles à faire. Je ne peux pas en dire plus pour l'instant.

Et termes de qualification des équipements, parce que le mot a été employé, bien évidemment, c'est l'un des sujets que l'on traite avec le plus grand sérieux. Aujourd'hui, les matériels présents dans la centrale sont tous qualifiés. On ne démarrera pas la centrale avec des matériels qui ne seraient pas qualifiés. Cela paraît évident, mais je préfère le rappeler.

M. le PRÉSIDENT.- Voilà, sur ce sujet, on peut ... M. ROUSSELET demande la parole.

M. ROUSSELET.- Juste quelques mots. Je pense que ce qui va être important : du fait que c'est sans doute la dernière CLI avant le chargement tel qu'il était prévu et tel qu'on nous l'a toujours dit, je pense qu'il va nous falloir être très interactif entre EDF et, a minima, le bureau de la CLI, de manière que l'on obtienne réellement en temps voulu les informations, et surtout qu'on ne les apprenne pas à posteriori. C'est-à-dire que ce qui serait dommageable, c'est que l'on recommence l'histoire, par exemple, comme celle des combustibles qui étaient retournés à la case départ. Ce serait vraiment très souhaitable que l'on ait les informations dans les temps qui viennent, et je parle de celles qui, à priori, peuvent être communiquées. Il ne s'agirait pas que l'on apprenne tout d'un coup que quelque chose se passe par quelqu'un du chantier. Ainsi, il serait très, très souhaitable que pour tout nouveau développement, quel qu'il soit, à partir du moment où l'on va sortir de la théorie que vous nous avez expliquée lors de la dernière CLI, et que l'on a tous bien entendue, qui concernait votre plan – on ne va pas le répéter – ... A partir de là, s'il y a quoi que ce soit qui change, ce serait très important qu'il y ait possibilité d'une interaction en temps réel et que vous nous teniez au courant de tout nouveau développement, et ce, à travers le Bureau de la CLI.

M. le PRÉSIDENT.- Concernant ce point, nous y veillerons. Nous y veillerons d'autant plus que l'attention des élus locaux a été rappelée sur cette question. Vous avez quand même comme vice-présidente et président de la CLI des maires de communes locales. Vous avez parmi nous des représentants de la communauté d'agglomération du Cotentin. Vous avez des maires d'autres communes, des conseillers départementaux. Bref, ce sont des élus à la CLI qui ne sont pas hors-sol, et qui vont justement porter leur attention à tout ce qui a été dit parce qu'il est évident que de telles informations lâchées dans la presse, et

même si elles sont partielles - et elles sont obligatoirement partielles - ne manquent pas d'inquiéter une partie de la population, et il faut y répondre. Il faut y répondre tout simplement.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Vous avez cité l'interaction entre EDF et le Bureau de la CLI, cela ne concerne donc pas l'ASN, mais je voulais juste rappeler que l'audition de la CLI par le collège de l'ASN est toujours à l'ordre du jour.

M. le PRÉSIDENT.- C'est juste, il y a aussi des liens CLI / ASN, et puis il y a quand même une collaboration avec l'expérience dans la majorité des cas, prévient de plus en plus la CLI. Il faut encore avancer sur ces sujets, mais il y a il y a une relation de confiance qui fait que l'exploitant nous informe en temps réel, et on y veillera toujours. Nous y veillerons toujours. Voilà pour ce sujet.

3. Inspection de récolement de l'inspection de revue de l'EPR de Flamanville les 1er et 2 février - Présentation de l'inspection INSSN-CAE-2024-0154. (Exploitant - ASN)

M. le PRÉSIDENT.- On va quitter l'EPR sur le front judiciaire ou les soi-disant programmes techniques qui n'ont pas été éclairés, et on va revenir à l'EPR à propos de l'avancée du chantier. Ce sera fait un petit peu avec vous dans un premier temps, Monsieur MORVAN.

Ensuite, on verra avec l'ASN, et puis vous-même, l'exploitant, les inspections de récolement, l'inspection de revue de l'EPR du 1^{er} et du 2 février. En tout cas, on va faire ensemble un point sur l'avancée de ce chantier dont je vous rappelle que l'épilogue devrait être trouvé en milieu d'année 2024. Ainsi, cela approche.

M. MORVAN.- Effectivement, quelques mots sur l'inspection de revue, qui a été évoquée tout à l'heure par M. ROUSSELET, et puis ce que j'appellerai « L'inspection de suite », qui a eu lieu le 1^{er} et le 2 février et dont M. LAFFORGUE-MARMET vous parlera aussi tout à l'heure. Je l'ai déjà dit, c'est un jalonnement. Lors de cette phase de démarrage, on s'inscrit dans une relation étroite avec l'ASN, phase durant laquelle l'ASN vient s'assurer d'une part que l'installation est prête et répond bien à l'ensemble des exigences de sûreté, mais il s'agit également de s'assurer que l'exploitant est prêt à exploiter. Ce sont donc bien là les deux conditions que l'on doit démontrer et c'est l'objectif de ces inspections. Je laisserai M. LAFFORGUE-MARMET tout à l'heure vous en parler.

En termes d'avancement, je l'avais dit lors de la dernière CLI, on a deux chemins qui avancent en parallèle. Il y a le chemin réglementaire que j'ai évoqués tout à l'heure, et encore une fois, c'est bien l'Autorité de sûreté qui autorisera, ou non, le démarrage de Flamanville lorsque nous aurons apporté l'ensemble des éléments requis à l'ensemble des questions qui sont posées par l'ASN, et pour clore ainsi l'ensemble des sujets. On a d'ailleurs bien avancé, voire très bien avancé en 2023. Et en ce début d'année, on continue à solder les derniers sujets et les dernières questions.

En termes d'avancement de l'installation, la cible fixée pour avoir une installation prête pour le chargement est située à la mi-mars. Et à date, on avance très bien. Je peux vous donner quelques exemples de ce qu'il se passe dans l'installation. Depuis cette semaine, l'ensemble des piscines, côté bâtiment réacteur, sont remplies, donc prêtes pour le chargement. Tous les essais de requalification de ce que l'on appelle « La chaîne de manutention du combustible » sont en cours avec le constructeur. Les séquences ont débuté hier. On aura également le dernier entraînement des équipes de chargement, mais cela avait déjà été évoqué lors d'une précédente CLI. Ainsi, durant les précédents entraînements, les équipes se sont formées à différents scénarios jusqu'au scénario ultime, avec la perte totale des alimentations et sur la façon de remettre un assemblage combustible en position sûre. On a une dernière séquence d'entraînement et j'allais dire que c'est la dernière répétition, juste à temps pour se diriger vers les chargements.

Un autre sujet important : les générateurs de vapeurs sont une partie importante de l'installation en termes de sûreté. On est sur la seconde barrière. Ces générateurs de vapeur sont situés entre le circuit primaire et le circuit secondaire. Ainsi, toutes les opérations de contrôles finaux, lancement des générateurs de vapeur... Le lancement est un terme un petit peu technique. Il signifie qu'on lance les générateurs de vapeur, qu'on vient les nettoyer avec des jets d'eau très puissants et que l'on fait des contrôles visuels avec des caméras placées à l'intérieur des générateurs de vapeur, tout cela pour être certain qu'ils sont à 100 % prêts pour remplir leur fonction. Tous ces contrôles sont donc entièrement achevés et entièrement satisfaisants, et les générateurs de vapeurs sont fermés.

Qu'est-ce que je pourrais encore vous donner comme exemple ? Nous sommes aujourd'hui dans une phase, ce que l'on appelle « La mise à blanc des installations ». En gros, on se prépare à passer dans l'aire d'une installation qui devient une installation nucléaire, avec une zone contrôlée, zone contrôlée qui devra être active le jour où l'on obtient l'autorisation de l'ASN de démarrer, et que le directeur du CNPE donnera

l'autorisation pour la manutention du premier assemblage de combustibles qui ira dans le bâtiment réacteur. La zone contrôlée doit être effective, mais pour que cette zone contrôlée soit effective, l'installation doit se trouver dans son état de propreté maximale. Ainsi, depuis maintenant plusieurs semaines, plusieurs mois, nous nous trouvons dans cette phase de mise à blanc des installations. Pour ceux qui ont eu l'occasion de visiter ou de venir récemment voir l'EPR, le bâtiment réacteur est quasiment dans son état final. L'ensemble des matériels est remonté, l'état de propreté est exemplaire, et c'est absolument déterminant pour une installation nucléaire. Il faut éviter qu'il y ait des objets qui traînent, de la poussière laissée en zone contrôlée, ce qui, lorsque l'installation sera en fonctionnement, peut potentiellement devenir un corps migrant ou être irradié, ce qui poserait des problèmes en termes d'exploitation. Tout cela doit être absolument nettoyé et entièrement soldé.

Je vais vous donner un autre exemple, qui est peut-être un peu éloigné du domaine de la sûreté, mais qui, cependant, est important : il n'y aura pas de mégawatts si la salle des machines n'est pas prête. Aujourd'hui, je peux vous dire que la salle des machines est vraiment en fin de préparation. Depuis hier, l'alternateur est en (inaudible). Cela signifie que l'on effectue les tests d'étanchéité de l'alternateur. La semaine prochaine, on passe en hydrogène. Cela veut dire qu'il sera prêt pour le démarrage. C'est une partie qui, depuis des années, depuis le test du constructeur en usine, n'avait pas été testée. Cela avance. La semaine prochaine, on pourra dire que ces derniers essais sur la partie secondaire de l'installation seront achevés. J'en parle parce que cela peut vous sembler éloigné du strict domaine de la sûreté, néanmoins, on avait également des critères, des essais à valider notamment par rapport à l'hydrogène. Vous vous imaginez bien que l'hydrogène est quand même un gaz un peu particulier. On doit donc s'assurer que l'ensemble des procédures d'essais est conforme. Là aussi, on doit rendre compte de ces résultats à l'Autorité de sûreté. Cela fait partie des derniers essais en cours à Flamanville. On arrive à la fin des essais.

En termes d'essais périodiques, puisque c'était là un point qui avait été mentionné dans la lettre, dans le cadre de l'inspection de revue de l'année dernière. Ce point avait été souligné en disant que cela avait beaucoup avancé. Actuellement, nous arrivons aux derniers essais périodiques en salle de commande, qui doivent, bien évidemment, être réalisés avant de charger le combustible. Cela touche donc à sa fin. Concernant les travaux effectués sur l'installation, nous sommes réellement dans une phase de décroissance. Nous sommes sur le replis des chantiers et dans la phase de remise en eau des circuits. J'ai parlé du remplissage des piscines, et pour remplir des piscines, il y a des circuits situés en amont qui ont été

remis en service. Nous sommes donc dans les phases finales des préparations au démarrage. Mais encore une fois, j'insiste, c'est la qualité avant tout. Donc, toute question posée par l'ASN devra être traitée. Dans tous les cas, je n'aurai pas l'autorisation de démarrer Flamanville si l'on n'a pas répondu aux questions de l'Autorité de sûreté avant de pouvoir nous diriger vers cette autorisation de démarrage.

M. le PRÉSIDENT.- la parole à Monsieur Lafforgue-Marmet

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. En effet, je vais vous faire une présentation sur l'inspection de recollement de l'inspection de revue.

Pour rappel, l'inspection de revue de l'ASN a eu lieu entre le 22 et le 26 mai de l'année dernière. On avait présenté cette inspection à la fois lors de la CLI du 25 ou du 24 mai et lors de la CLI de septembre ou octobre, on avait pu présenter les suites de cette inspection. De manière générale, lorsque vous avez une inspection de revue, vous avez un certain nombre de questions, en l'occurrence 79 de mémoire. L'exploitant prend des engagements concernant certaines réponses, c'est-à-dire qu'il s'engage à réaliser des contrôles, à modifier ses installations pour répondre aux questions de l'ASN. C'est le cas pour toutes les inspections et pour toutes les inspections de revue. Pour toutes les inspections de revue, à la suite de ces engagements, nous réalisons une inspection dite de « Récollement », c'est-à-dire que nous allons vérifier que les engagements pris par l'exploitant sont bien tenus. C'est quelque chose que l'on fait pour chaque inspection de revue spécifiquement et on le réalise aussi pour toutes les inspections mais dans un cadre différent. En résumé, on fait une ce que l'on appelle « Une inspection de suivi des engagements » durant laquelle on vient vérifier par sondage que tous les engagements pris par l'exploitant, dans le cadre des inspections ou s'agissant d'autres cadres comme les événements significatifs, sont bien respectés.

Toutefois, dans le cas de l'EPR, il y a une particularité parce que c'est une installation qui va démarrer. Il y a donc une autorisation de mise à service et certains points concernant la préparation de l'exploitant... C'est ce que l'on disait tout à l'heure : pour la mise en service, il y a deux points principaux, il y a la conformité de l'installation et la préparation de l'exploitant. Concernant la préparation de l'exploitant, il y avait un certain nombre de points d'attention qui n'étaient pas soldés lors de la mise en service. On peut citer la documentation mise à la disposition des opérateurs pour conduire le réacteur, que ce soit pour les équipes de conduite mais également pour les équipes de maintenance, pour pouvoir réaliser les essais. Ainsi, l'ASN a souhaité avoir une vision précise de l'avancement de ces sujets.

Nous avons réalisé cette inspection durant deux jours. Il y avait donc six inspecteurs de l'Autorité et un expert de l'IRSN. L'un des points majeurs portait bien sur la partie Conduite du réacteur. Il y avait deux équipes dédiées à ce sujet et puis il y a eu une équipe dédiée à la préparation de l'exploitation, et des autres sujets de manière beaucoup plus large. Tous les inspecteurs avaient participé à l'inspection de revue. Il y en avait quatre qui font partie de la division de Caen et deux de nos services centraux, dont l'inspecteur en chef, M. QUINTIN, qui est effectivement l'inspecteur qui pilote les inspections de revue. C'est l'une de ses missions mais il a également souhaité participer à cette inspection.

A propos des sujets que nous avons observés :

- la documentation opérationnelle ;
- le reste à faire ;
- les essais périodiques ;
- l'achèvement de l'installation ;
- les engagements qu'avait pris EDF à la suite à l'inspection ;

La lettre de suite a été transmise à l'exploitant et vous a été transmise vendredi dernier, le 16 février, après qu'elle a eu été signée par l'inspecteur en chef.

De manière générale, ce que nous avons vu : un travail conséquent a été réalisé dans tous les domaines. Si je prends le reste à faire, il y a une bonne vision du reste à faire, c'est-à-dire que l'exploitant sait ce qu'il lui reste à faire avant la mise en service du réacteur. Il le pilote et il le décline de manière efficace dans les différents services, c'est-à-dire que tout le monde sait ce qu'il a à faire avant le chargement. On a aussi noté la montée en compétence collective des agents concernant les aspects sûreté en exploitation, et en particulier par rapport à la maîtrise des règles générales d'exploitation. C'est une question que l'on avait pu se poser lors de l'inspection de revue, à savoir : des agents de la maintenance, par exemple, n'avaient pas forcément conscience des contraintes qu'imposait la sûreté pour le fonctionnement du réacteur en exploitation. Aujourd'hui, ils ont été formés et, maintenant, ils connaissent ces contraintes et savent donc que l'on ne peut pas forcément intervenir sur n'importe quel matériel et à n'importe quel moment. Il y a aussi un renforcement des moyens humains en vue de la mise en service, ce qui permettra à l'exploitant de réagir de manière réactive s'il devait y avoir des difficultés. Il y a un travail qui a été mené sur la sécurisation des pièces

de rechange. C'était aussi un point qui avait été vu en inspection de revue. Et puis, concernant les documents opérationnels, que ce soient ceux liés à la conduite mais également aux autres services, il y a une documentation de bonne qualité, et en particulier, il y a un processus de retour rapide qui fonctionne. C'est-à-dire que ces documents sont validés à blanc, ils sont même validés à blanc plusieurs fois par différentes équipes. Et à chaque fois que les équipes relèvent un point, point qui n'est pas forcément majeur mais qui peut avoir trait à une difficulté de compréhension, par exemple : « Que me demande-t-on exactement de vérifier à ce niveau-là ? », à chaque fois, il y a un retour extrêmement rapide. On l'a vu, cela peut être réalisé dans la journée, et on vient alors modifier la documentation pour répondre aux difficultés qui ont été soulevées par les équipes.

Néanmoins, il reste encore beaucoup de travail. Le travail qui est mené aujourd'hui est de très bonne qualité et il a été conséquent, mais il reste encore beaucoup de travail à réaliser d'ici la mise en service. Concernant les bilans préalables à la mise en place des règles générales d'exploitation à blanc, c'est-à-dire en résumé : sommes-nous conformes à l'instant T aux exigences de sûreté ? Il y a encore des réserves. Je rappelle que l'inspection a eu lieu le 1^{er} et 2 février. Ces réserves peuvent porter sur des travaux de finalisation qui ne sont pas terminés, par exemple. Les documents opératoires sont encore en cours de mise à jour parce que le dernier envoi des règles générales d'exploitation, le RGE, effectué par la partie Études d'EDF, date d'octobre. Cela signifie que, depuis fin octobre, les équipes du site doivent mettre à jour les documents pour se conformer à la dernière version de ces règles générales d'exploitation. C'était là le premier point.

Le deuxième point : il y a eu des essais de requalification d'ensemble en novembre et décembre, et on avait d'ailleurs parlé ici. A la suite de ces essais, il y a eu un retour d'expérience, c'est normal puisque vous avez certains points en raison desquels il va falloir potentiellement modifier à la marge ces documents. Cette mise à jour est donc encore en cours. Un autre point que l'on a noté : il y a de nombreuses alarmes qui sont encore présentes dans la salle de commande, et donc cela entraîne une gestion difficile de ces alarmes pour les équipes. Enfin, un dernier point sur les essais périodiques : au 1^{er} février, il restait environ une centaine d'essais périodiques à réaliser avec une périodicité inférieure à un cycle (inaudible) rechargement. L'engagement pris par EDF, c'est bien de réaliser tous ces essais avant le chargement du réacteur.

Notre volonté a été de pointer ces points que l'on considère comme étant des points bloquants pour la mise en service. C'est-à-dire que cela permet à l'ASN de dire : si ces points-là ne sont pas résolus et soldés, on n'autorisera pas EDF. Ces points-là, on les a placés dans ce que l'on appelle « Les demandes à traiter prioritairement », DATP dans notre jargon. Je vais maintenant vous détailler ce que sont ces points.

Concernant la préparation à l'exploitation, comme je l'ai dit, il y a un suivi du « reste à faire », qui est bien tracé et qui est bien décliné dans les services. Toutefois, il n'y a parfois pas forcément la distinction des actions qui doivent être requises pour le chargement. Dans le suivi que nous fait le CNPE à propos de ces actions, l'ASN n'identifie pas forcément quelles sont les actions qui sont requises pour le chargement. Sur ce point, il y a une demande d'identification des actions requises, une demande pour les suivre et présenter leur avancement à l'Autorité de manière périodique, hebdomadaire.

A propos des documents de conduite : le processus de priorisation des documents opératoires n'appelle pas de remarque, excepté pour un cas particulier, pour une procédure dite « Événementielle ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'exploitant a priorisé la documentation. Il y a des documents dont vous n'avez pas besoin pour le chargement. Je vais prendre un exemple : s'agissant du document « Pile 3 », qui permet de faire une modulation de puissance en fonctionnement, l'EPR n'en aura pas besoin tout de suite. L'exploitant a considéré qu'il pouvait attendre pour mettre à jour ce document et, effectivement, cela ne pose pas de question puisque pour le chargement, on peut attendre. Il y a juste un point particulier sur une procédure (inaudible), c'est-à-dire : en cas d'incident, comment je réagis ? On a demandé que cette procédure soit repriorisée. Comme je vous le disais, Il y a un certain nombre de documents qui n'ont pas encore été mis à jour ou pas encore validés à blanc, parce que la validation à blanc demande du temps. Elle demande du temps aux équipes et elles ne peuvent le réaliser que durant le quart de nuit parce que durant le quart de jour, vous avez également un certain nombre d'activités à réaliser pour l'exploitation du réacteur et la finalisation de l'achèvement de l'installation. C'est un processus qui prend du temps. L'ASN a demandé de bien prendre en compte la réalisation de la documentation opératoire dans les actions à réaliser requises pour le chargement. On aura également un suivi régulier de l'achèvement de ces documents.

Concernant les essais périodiques, effectivement, une centaine est à réaliser et, comme je le disais, ce qui peut se passer, c'est qu'il faille adapter ces règles. Vous avez un petit nombre d'essais qui n'ont pas encore été joués, c'est-à-dire qui n'ont jamais été joués. S'agissant de ces essais-là, potentiellement, les

règles d'essai pourraient comporter des erreurs ou des scories. Il faudra donc les mettre à jour de manière réactive. Là aussi, on demande une information rapprochée de l'ASN pour vérifier que tous ces essais seront bien faits avant le chargement, et on demande aussi à un exploitant de nous indiquer quelles sont les difficultés qu'il aurait potentiellement rencontré dans la réalisation de ces essais, et s'il y a nécessité, ou pas, de modifier les gammes d'essais.

A propos de la qualification des matériels : comme l'a dit M. MORVAN, ce plan d'action est très bien avancé et les matériels bien qualifiés. Dans le cas présent, il y a seulement une demande d'information sur la finalisation du plan. Comme l'a dit, là aussi M. MORVAN, la qualification est nécessaire pour la mise en service. On attend d'EDF qu'ils nous informent de la bonne finalisation de ce plan. Cette fois encore, c'est une question d'achèvement de l'installation. Comme on l'a dit, l'achèvement est bon et est pratiquement finalisé. Toutefois, il reste un nombre important d'activités à réaliser sur ce qu'on appelle les matériels EIP (Équipements importants pour la protection des intérêts protégés), équipements qui ne sont pas les mêmes que ceux dont on parlait tout à l'heure. On demande là aussi à EDF une visibilité sur le traitement de ces activités avec une maille plus précise que celle que l'on a aujourd'hui. Aujourd'hui, on a une maille mensuelle mais on souhaite avoir une maille hebdomadaire.

S'agissant du traitement des alarmes dans la salle de commande : effectivement, il y a beaucoup d'alarmes qui sont présentes en salle de commande, en lien avec la finalisation des travaux. Ce que l'on appelle « Rangées », c'est-à-dire : quand vous avez une alarme qui apparaît, l'alarme clignote. Lorsqu'elle apparaît, elle clignote, ce qui permet à l'opérateur de voir qu'une alarme apparaît. Lorsque l'opérateur veut montrer qu'il a pris en compte l'alarme et la conduite à tenir liée à cette alarme, il clique dessus, il la quitte. Du coup, elle ne clignote plus, elle apparaît fixe. Cette alarme ne nécessite pas forcément d'autres actions, mais elle apparaît toujours parce que la situation qui a conduit à son apparition demeure. Pour éviter que cette alarme ne vienne polluer la liste d'alarmes, on va la ranger, c'est-à-dire qu'on va la mettre dans une autre liste. Ainsi, elle apparaît toujours dans cette liste, mais elle ce que l'on appelle « Rangées ». Régulièrement, les opérateurs viennent vérifier cette liste d'alarmes dites « Rangées » pour voir s'il n'y a pas de modification liée à ces alarmes. Cela ne pose pas de difficulté majeure puisqu'il s'agit là d'un principe de fonctionnement classique.

Toutefois, il y a il y a un seul point, et il concerne des alarmes qui ne sont pas en réapparition. Alors qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire : imaginons que j'ai une alarme qui soit dédiée à la température d'une pompe. Si la température dépasse le seuil, l'alarme s'enclenche. L'opérateur la quitte parce qu'il a mis en place la conduite à tenir liée à cette température et il va ranger son alarme. Mais si la température dépasse à nouveau le seuil, qu'il a rangé l'alarme et qu'il ne l'a pas supprimée, alors il ne le verra pas, parce que cette alarme n'est pas en réapparition. Là où cela pose un problème : effectivement, il pourrait y avoir des cas – même si ce sont des cas peu nombreux, pour autant ils existent - dans l'hypothèse où il y aurait trop d'alarmes, on ne verrait pas une alarme réapparaître. C'est un point précis et j'espère avoir été clair, même si j'ai l'impression que je n'ai pas été. Mais voilà, c'est un point quand même extrêmement précis et c'est une difficulté. Pourquoi cela représente-t-il une difficulté ? Si vous avez cinquante alarmes, vous pouvez vérifier régulièrement ces alarmes en réapparition et vérifier que le critère n'est pas réapparu, si jamais vous ne l'aviez pas supprimé. Avec plusieurs centaines d'alarmes, vous ne pouvez pas faire cela. Alors, EDF ne reste pas sans rien faire puisqu'il y a un contrôle hebdomadaire de ces alarmes pour vérifier si elles doivent être supprimées, si le critère est réapparu ou pas, etc. Ce contrôle hebdomadaire, aujourd'hui, il est suffisant. Mais dans le cadre d'un réacteur en exploitation, il ne le sera plus. Le point que nous posons : c'est qu'avant la mise en service, il faut que le nombre d'alarmes soit placé à un niveau qui soit gérable pour l'exploitant. Il ne faudra donc pas qu'il y ait plusieurs centaines d'alarme mais il faudra qu'il n'y en ait seulement quelques-unes pour que l'exploitant puisse les gérer de manière efficace.

Et il y a un autre point qui semble être encore plus un point de détail : parfois, dans les conduites à tenir, il peut y avoir des imprécisions qui font que l'opérateur ne sait pas, par exemple, sur quel train il se trouve. C'est-à-dire que vous avez une alarme qui sonne sur un système d'air comprimé – en l'occurrence, c'est l'exemple - et lorsqu'il voit cette alarme, il ne sait pas quel est le train qui est potentiellement impacté parce que la fiche alarme n'est pas assez précise sur ce sujet-là. Il y a donc peut-être des fiches alarme à préciser.

Le dernier point de mémoire : lors de leur visite de terrain, l'inspecteur en chef en l'occurrence a observé une rupture de sectorisation qui n'avait pas été identifiée par l'exploitant. Du coup, sur ce point précis, l'exploitant n'a pas forcément la bonne vision de l'état de l'installation. Quand il y a une rupture de sectorisation, ce que doit faire l'exploitant, c'est une analyse de risque. Et en l'occurrence, s'il ne sait pas qu'il y a une rupture de sectorisation, il ne peut pas faire l'analyse de risque. Ce que l'on a demandé : que

l'exploitant en refasse un contrôle des limites de sectorisation préalablement à la mise en service pour être certain que l'exploitant ait une vision claire, concernant le sujet de l'incendie, de l'état de son installation.

C'étaient là les six ou sept demandes prioritaires. Il y a d'autres demandes qui sont de moindre importance et qui portent moins d'enjeu de sûreté, par exemple, la mise à jour de documents opérationnels - des petites mises à jour nécessaires - la déclinaison de documents nationaux d'EDF, qui ne sont pas tout à fait finalisés, la prise en compte du retour d'expérience du parc ou des essais de requalification d'ensemble et quelques petites choses qui ont été vues dans l'état des installations.

Voilà, je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci à l'ASN. Est-ce qu'il y a des questions sur ce qui vient d'être dit, sur ce point 3 ?

Mme THOMINET.- Peut-être juste une question : à propos du traitement des alarmes en salle de commande, vous avez dit « contrôle hebdomadaire, actuellement, l'EPR n'étant pas en route, cela va être plus régulier ». Qu'est-ce que l'on entend par « régulier » parce qu'hebdomadaire signifie une semaine ? Est-ce que cela va être journalier ou bien réalisé avec des délais plus longs ?

M. MORVAN.- Mon voisin de gauche et moi-même ayant été exploitant, lorsqu'on a un réacteur qui est en production, le suivi des alarmes relève de la responsabilité des opérateurs en continu. Actuellement, nous sommes dans une phase préalable à l'exploitation - nous ne sommes pas encore près de charger - on a donc encore des interventions sur des systèmes. Cela a été dit, on peut avoir des alarmes. On parlait d'un critère de température, cela peut être des alarmes de niveau. Par exemple, lorsque l'on vide un réservoir, si on n'a pas éludé les alarmes, on peut avoir un niveau bas sur le réservoir, c'est tout à fait normal, la centrale n'étant pas en fonctionnement.

Aujourd'hui, le nombre d'alarmes présentes est encore significatif. Bien évidemment, l'Autorité de sûreté l'a souligné, cela devra être nettoyé, mais cela fait partie des critères qui font que, lorsque le directeur du CNPE engagera sa responsabilité en termes de sûreté lors du démarrage de l'installation, il se sera alors assuré que le nombre d'alarme en salle des commandes est au niveau normal d'exploitation, pour que les opérateurs puissent réaliser leur travail en toute sûreté. Cela fera partie des critères. S'il y a trop d'alarmes, la centrale ne démarrera pas et ce ne sera pas forcément l'Autorité de sûreté qui placera un seuil puisque c'est bien là la responsabilité de l'exploitant. Et là, c'est le directeur du CNP qui dira « Non, je n'autorise pas

le démarrage parce qu'il y a trop d'alarmes. Vous devez continuer à nettoyer les sujets qui doivent être traités pour que ces alarmes soient normales, dans leur état prêt à fonctionner ». C'est là un premier point.

On peut peut-être citer d'autres sujets. Dans une phase de démarrage, on a ce que l'on appelle des « Consignes temporaires ». Ce sont des adaptations de l'exploitation pour faire face à des essais, par exemple, pour faire face à des essais de maintenance. Quand on est en phase d'exploitation, cela fait également partie des critères importants pour que le nombre de consignes temporaires soit absolument maîtrisé en salle des commandes et pour que tous les opérateurs présents en salle de commande connaissent exactement les consignes temporaires applicables. Parce qu'une consigne temporaire, finalement, c'est une manière de fonctionner un petit peu différente de ce qui est écrit dans les procédures. Ainsi, la consigne temporaire devient la référence et le guide, et demande que pour chaque cas, les opérateurs aient connaissance des consignes temporaires actives. C'est certain que dans ce cas, il faut vraiment des consignes temporaires à un niveau le plus bas possible.

Aujourd'hui, dans la phase préalable au démarrage, le nombre de consignes temporaires en salle de commande est encore important, et là également, il n'y aura pas d'autorisation de démarrage de la part du directeur de CNPE s'il ce nombre de consignes temporaires est trop élevé. Cela fait partie des critères normaux d'un exploitant responsable. Encore une fois, David et moi avons été exploitant nucléaire quand on était chef d'exploitation et pour chacun des cas, cela relevait de notre responsabilité de s'assurer que le nombre d'alarme était satisfaisant, qu'elles étaient toutes justifiées, que les consignes temporaires étaient connues des opérateurs. C'est là notre travail normal d'exploitant et, évidemment, on s'y attachera. Il n'y aura pas de démarrage tant que cela ne sera pas *clean*. C'est le travail que l'on mène jour après jour, heure après heure, parce que c'est (inaudible), c'est éprouvé, cela a été dit, et depuis les 1^{er} et 2 février, je peux vous garantir qu'il y a eu encore un travail énorme qui a été effectué. Je pense que si l'on réalisait une deuxième inspection de recollement, on verrait que cela a bien avancé. Et bien évidemment, cela se fait en lien étroit avec l'Autorité de sûreté. Cela a été dit par M. LAFFORGUE-MARMET : tous les engagements et tout l'avancement des actions que l'on réalise au quotidien sont communiqués à l'Autorité de sûreté, pour converger vers l'échéance que j'ai fixée tout à l'heure, c'est-à-dire apporter toutes les garanties à l'Autorité de sûreté que la centrale est bien prête à démarrer en toute qualité et en toute sûreté.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MORVAN. La parole est à l'ASN. Monsieur MARTIN, vous souhaitez poser une question ?

M. MARTIN.- Je souhaiterais avoir deux précisions. Si je reprends la question de Mme THOMINET : dans l'exposé de l'ASN, j'ai noté que, finalement, ce contrôle hebdomadaire portait sur des alarmes rangées, mais vous avez demandé de trouver une solution pour essayer de les rendre abordables par l'exploitant. Je voulais savoir quelle est cette méthode ? On va globaliser plusieurs alarmes ou on va procéder différemment ? C'est un point intéressant d'un point de vue technique.

Et la deuxième question s'adresse à l'ASN, ou peut-être à M. MORVAN, je l'ignore : j'ai noté, finalement, que vous avez un acronyme délicieux, le DATP, et je voulais savoir si dans le DATP, il y a précisément les plans TQC, c'est-à-dire « Tels que construits » ? Parce que c'est là l'éternel problème, on va chercher des plans mais ils ne sont jamais à jour. Alors je voudrais savoir ce que vous en dites. Voilà les deux précisions que je souhaiterais obtenir, c'est tout et ce n'est pas méchant.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MARTIN. Qui veut répondre ? L'exploitant ?

M. MORVAN.- Pour bien comprendre ce que l'on fait avec les alarmes : une nouvelle fois, on est dans une phase préalable au chargement, quand vous avez visité la salle de commande, vous devez vous souvenir avoir vu un grand écran à droite et sur lequel les alarmes sont présentes. Pour l'instant, ce que l'on appelle le « Klaxon » qui avertit qu'une alarme apparaît n'est pas mis en service, puisqu'en termes de sûreté il n'y a aucun impact. Les opérateurs prennent connaissance des alarmes qui sont patentes, les figent, traitent les actions. Ensuite, soit l'alarme ou l'action menée conduit à la disparition de l'alarme et le problème est alors traité, soit il y a une nouvelle apparition, un nouveau seuil étant atteint, l'alarme réapparaîtra alors de nouveau. Et puis, on peut même se retrouver dans certaines situations où l'alarme est présente et justifiée, et plutôt que d'aller poser ce que l'on appelle un « Strap », donc une inhibition de l'alarme qui nécessite un geste qu'il faudra ensuite refaire (inaudible) sur la même machine en (inaudible) arrière, on préfère mettre cette alarme dans ce que l'on appelle un « Classeur ». En somme, on retire l'alarme de l'écran principal - mais cela ne veut pas dire pour autant qu'elle disparaît - et c'est ce sur quoi on procède actuellement à des contrôles périodiques, à maille hebdomadaire, pour s'assurer que ces alarmes sont gérées et que la finalisation de (inaudible) sur le terrain, de telle sorte que l'alarme disparaisse. C'est donc un suivi périodique.

Quand on est en quart, ce qu'il y a dans le portefeuille doit être connu. C'est forcément un nombre limité d'alarmes. Il faut que les opérateurs soient conscients des raisons pour lesquelles ces alarmes sont présentes. S'il a l'espace sur l'écran principal, c'est parce qu'ils savent que le sujet est géré et que le problème sera traité dans quelques heures ou quelques jours. Mais forcément, c'est un nombre d'alarmes maîtrisable par les opérateurs qui se trouvent en salle de commande. Et il s'agit bien du travail que l'on s'attache à faire avant de démarrer : nettoyer tous ces portefeuilles pour que le (inaudible) soit absolument *clean*. Il faut bien comprendre que l'écran de visualisation, ce qui apparaît, ce qui est mis dans le classeur, ce sont des choses qui sont traitées, qui sont connues de l'opérateur, mais que l'on place un petit peu en deuxième rideau pour ne pas polluer l'écran principal. Ai-je été clair ?

M. MARTIN.- Oui, je vous remercie. Ce que je crois comprendre : finalement, on élimine les alarmes rangées s'il y en a trop pour l'opérateur.

M. MORVAN.- C'est cela, c'est pour éviter de polluer son attention. Il garde l'écran principal pour ce qui apparaît et ce qui nécessite son attention pendant le quart. Ce qui est placé dans le portefeuille, finalement, ce sont des alarmes qui sont en cours des gestions, qu'il doit néanmoins avoir en tête. C'est certain que si vous en avez 100 ou 200, vous ne pouvez pas les avoir toutes en tête. Mais encore une fois, l'état actuel de l'installation n'est pas encore celui qu'il sera au moment de l'exploitation dans quelques semaines. Nous sommes en train d'achever leur équipement, et cela a d'ailleurs été dit par M. LAFFORGUE-MARMET. Cette semaine, on va solder des tas d'activités. Du coup, des alarmes présentes dans ce portefeuille auront disparu. C'est normal.

M. MARTIN.- Ma question était de savoir effectivement combien en tolérons-nous pour l'opérateur ? S'agit-il d'une dizaine, d'une vingtaine, une centaine, encore plus ? Cela m'intrigue un peu parce que je n'ai pas connu ce système.

M. MORVAN.- Quand j'étais chef d'exploitation sur un 1300 mégawatts, on avait plusieurs écrans et j'avais un seuil : pas plus de deux ou trois alarmes par écran, sachant qu'il y a plusieurs alarmes autour de la salle de commande. Et quand je faisais mes (inaudible) en salle de commande, je questionnais mes opérateurs pour être certains qu'ils savaient de quelle alarme il s'agissait, qu'ils connaissaient les raisons pour lesquelles elle était présente, et quand le traitement serait assuré.

M. MARTIN.- Je vous remercie parce que c'est précis. Je vois tout à fait. Il faut que ce soit à la portée d'un homme. S'il s'agit de centaines d'alarmes, on ne sait plus ce qu'il faut trier ou autres.

M. MORVAN.- Non, cela n'est pas possible.

M. MARTIN (hors-micro)- Je vous remercie. Je ne sais pas à qui il faudrait aussi demander : concernant les plans TQC, sont-ils, oui ou non, répertoriés (inaudible) ASN ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Concernant les alarmes, l'idée de l'ASN est la suivante : quand on dit « Réduire le nombre d'alarmes », il ne s'agit pas de faire des regroupements ou quoi que ce soit de ce style, non, il s'agit de les réduire à la source.

M. MARTIN.- Oui, ma question était donc insidieuse, d'accord. (Rires).

M. LAFFORGUE-MARMET.- Concernant les demandes à traiter prioritairement : ce que l'on appelle nous « ATP », c'est un acronyme interne à l'ASN. On l'a modifié voici deux ans. Auparavant, nos lettres de suite étaient en A/B/C. A, c'étaient les demandes correctives. B, c'étaient les demandes complémentaires d'informations supplémentaires et C, c'étaient les remarques et observations. Cela a été la volonté de l'inspecteur en chef, là encore, de modifier cela pour que les enjeux que l'ASN considère comme étant les plus importants en termes de sûreté soient mis en avant. C'est ainsi que l'on a créé cette catégorie 1, dite « Demandes à traiter prioritairement », pour mettre justement en avant les sujets que l'ASN considère comme étant importants, qui sont évidemment dépendants du contexte et de la nature-même de l'inspection. Pour moi, c'est indépendant des « Plans tels que construits ». Cela étant dit, les « Plans tels que construits » quant à eux, ils sont regardés dans le cadre de l'instruction du dossier de mise en service. Ainsi, cela fait partie du dossier qu'a présenté l'exploitant pour son autorisation de mise en service.

M. MARTIN.- Je vous remercie parce que, si j'ai bien compris, vous aurez les plans TQC avant la phase de démarrage. C'est tout ce que je voulais savoir, merci bien.

M. le PRÉSIDENT.- Dominique BOUST a la parole.

M. BOUST.- En cette période très particulière, on a bien compris que les échanges entre l'exploitant et l'ASN se font à haut débit, à haute fréquence. Je voudrais juste savoir quels sont les moyens humains dont dispose l'ASN pour traiter cette phase très particulière ? Sont-ils exceptionnels et comment s'organisent-ils ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Tous les agents de l'ASN sont exceptionnels. (Rires).

C'est une phase particulière. M. BARBOT, assis à côté de moi, vous présentera la façon dont l'ASN s'est gréée pour faire... Qu'est-ce que l'ASN va faire durant la phase de chargement ? Aujourd'hui, le sujet de l'instruction de la mise en service est traité dans un bureau dédié de l'ASN dans lequel vous avez trois ou quatre personnes, qui sont chargées de finaliser l'instruction de l'autorisation de mise en service, avec l'appui des services de l'IRSN. Dans le cas présent, je ne saurais pas dire le nombre de personnes qui travaillent sur l'EPR. Cependant, il y a eu, et pendant très longtemps, un grand nombre d'experts de l'IRSN qui travaillaient à cette instruction. Du côté des services centraux de l'ASN, cela représente à peu près quatre personnes qui travaillent encore sur ce sujet.

C'est vrai qu'il y a la Direction des équipements sous pression. Concernant les analyses de conformité des équipements sous pression, ils sont une bonne dizaine à travailler sur ce sujet-là. Je vous remercie parce que j'ai failli oublier ce point-là.

Du côté de la Division, aujourd'hui, pour la phase qui nous occupe, on a deux agents qui sont dédiés à l'EPR, dont un agent extrêmement expérimenté, qui suit le chantier depuis onze ans maintenant. Et dans le cadre de cette phase, s'il y avait besoin, on a fait en sorte d'avoir deux autres agents, qui connaissent aussi l'EPR, qui ont déjà travaillé sur EPR, et qui puissent venir nous aider lors des inspections et s'il y avait, par exemple, des instructions d'événements significatifs. Ils nous aideraient ainsi à conduire ces échanges avec l'exploitant. Pour résumer, au nominal, on a deux agents qui sont dédiés, sans oublier M. BARBOT et moi-même qui travaillons aussi sur le sujet. Et puis, on pourra monter quatre, si le besoin se faisait ressentir.

Mme DRUEZ.- J'ai également une question portant sur les ressources humaines : à ce jour, est-ce que tous les opérateurs en salle de commande sont recrutés ? Et comment se gréent les équipes ? On sait qu'il y a eu une grosse déprise dans le secteur du nucléaire et qu'ainsi, beaucoup de gens ont été formés, des jeunes ont été formés. Est-ce qu'aujourd'hui vos équipes sont gréées avec une proportion d'anciens et une proportion de nouveaux ? Est-ce que vous y veillez ou est-ce plutôt aléatoire ? Ce sont là mes questions.

M. MORVAN.- Je vais vous apporter quelques éléments de réponse. Le futur exploitant aurait été le plus à même de vous apporter tous les éléments, mais ce que je peux vous dire : les effectifs d'exploitation de Flamanville sont donc constitués de 560 personnes. Il y a eu un renforcement de ces effectifs, que ce soit à l'exploitation, donc les personnes qui se trouvent en salle de commande, mais également à la maintenance,

Ces recrutements ont été réalisés. Aujourd'hui et à propos de ce qui est requis dans les RG, dans les règles générales d'exploitation, on a des effectifs minimums à respecter. Nous sommes au-dessus du minimum dans toutes les équipes, et même largement au-dessus. Concernant les fins de formation pour les opérateurs qui ont été recrutés en 2021, 2022 et 2023 - cursus de formation qui peuvent être lents puisque vous vous imaginez bien que pour former un agent terrain ou un opérateur, il y a un certain nombre de stages et d'évaluations à passer - nous avons encore des personnes qui se trouvent en formation. Je me trouvais encore en salle de commande voici deux jours et on a trois opérateurs habilités, ce qui est au-dessus de ce qui est requis, et on avait deux opérateurs qui étaient en formation, qui avait réalisé tout leur cursus sur simulateur et qui étaient avec les opérateurs en fonction en doublon, en formation.

Ainsi, aujourd'hui, les effectifs pour démarrer sont acquis, formés et les fins de formation pour les compléments, donc le renforcement des équipes, sont en cours.

En termes de compétences, ici également, on n'est peut-être pas complètement complet. Au démarrage des premiers recrutements pour l'EPR, on avait fait appel à des personnes expérimentées de sites EDF, mais on avait également embauché des personnes qui arrivaient avec des niveaux bac, bac +2 et bac +5. Ces personnes, les premières, sont arrivées en 2009 et il y a beaucoup de personnel à Flamanville 3 qui se sont formées sur d'autres sites pour acquérir des compétences sur des tranches en exploitation, mais qui n'ont pas quitté l'EPR. Aujourd'hui, on a déjà extrêmement expérimenté en termes de connaissances de l'EPR. Bien évidemment, l'EPR n'a pas démarré, ils n'ont donc pas exploité l'EPR mais ils se sont formés sur des sites en exploitation. Ils ont bien évidemment effectué tous les cursus de formation EDF. Aujourd'hui, on a des personnes en salle de commande qui ont plus de dix ans d'expérience de l'EPR, qui ont réalisé toutes ces phases d'essais particulièrement riches, parce que c'est lors des essais où, finalement, on utilise le plus la machine parce qu'on la place dans des configurations qu'elle ne connaîtra pas lorsqu'elle sera en fonctionnement. Aujourd'hui, on a des personnels qui sont particulièrement aguerris, qui ont eu la chance finalement de vivre ces périodes d'essai, en comparaison avec un opérateur qui arrive dans un CNPE en fonctionnement, qui va donc suivre le cursus de formation classique mais qui ne vivra jamais les essais que l'on a pu vivre en 2019, en 2020, puis l'année dernière en 2023. On a plutôt la chance d'avoir des opérateurs qui sont très pointus concernant la connaissance de l'EPR et qui ont une connaissance de l'exploitation réelle, acquise sur les autres CNPE, par les immersions en somme.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? L'ASN souhaiterait répondre.

M. BARBOT.- Concernant ce point portant sur la partie compétences, cela avait été évoqué lors de l'inspection de revue de 2023 où, au-delà des exercices simulateurs que l'on avait préparé pour la conduite, il y avait toute une un contrôle de l'organisation, de la gestion des compétences au sein du service conduite et des services métiers. Pour résumé, je tenais simplement à vous dire qu'il n'y avait pas eu de sujet qui avait été évoqué ou relevé du côté de l'ASN à propos de ce que l'on appelle la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » des services métiers et des services conduites en question.

M. ROUSSELET.- Serait-il possible que l'ASN puisse nous refaire un résumé exact ? A partir d'aujourd'hui, on nous dit que le chargement aura lieu à la mi-mars. Est-ce que l'on pourrait résumer de manière assez précise ce qui va se passer en termes réglementaires, etc. ? Vous avez parlé d'un deuxième récolement, alors quand est-t-il programmé ?

En ce qui concerne les consultations, il y a eu cette consultation, mais il y a une nouvelle consultation qui aura lieu : quelle est la période prévue pour cette nouvelle consultation ? J'ai entendu Monsieur Doroszczuk répondre au Sénat qu'il attendait encore d'avoir des éléments de la part d'EDF avant de passer à cette phase. Est-ce que l'on peut avoir des précisions parce qu'en gros, c'est dans moins d'un mois et j'ai du mal à comprendre comment on va avoir encore toutes ces étapes qui vont permettre l'acte administratif qui constitue l'autorisation de chargement, et puisque c'est bien celui-là dont il s'agit.

Il s'agit juste de nous confirmer qu'il n'y aura pas d'autres actes administratifs liés à la divergence et que celui que l'on considère, c'est bien le changement ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- A propos du premier point, donc la deuxième inspection de récolement, c'était une proposition de M. MORVAN. L'ASN n'avait pas prévu d'en faire une mais M. BARBOT va vous expliquer pour cette partie quel est le contrôle que nous avons prévu pour le chargement parce que, bien évidemment, nous allons contrôler de manière suivie cette phase.

Concernant la partie réglementaire, autorisation de mise en service : effectivement, dans le cas de l'autorisation de mise en service, il y aura une consultation du public portant sur le projet de décision. Et dans ce cadre-là, il y aura également, comme je l'ai dit tout à l'heure, une audition de la CLI devant le collège de l'ASN portant sur ce projet de décision.

Ensuite, il y aura effectivement, si tous les éléments nécessaires à l'autorisation sont présents et comme on l'a répété plusieurs fois, il y aura une autorisation, un acte réglementaire de mise en service. Ensuite, dans cette décision d'autorisation, il pourrait y avoir une prescription qui demanderait une autorisation pour la divergence, comme cela se fait pour le parc. En ce qui concerne le parc, M. LE HIR, lorsque ses réacteurs s'arrêtent et qu'il souhaite les redémarrer, après avoir fait un arrêt pour rechargement ou une visite périodique ou autres, demande une autorisation de divergence à l'ASN.

M. ROUSSELET.- C'était bien là le sens de ma question puisqu'à priori, on n'a pas vu passer que cela arriverait pour l'EPR alors que c'est habituellement appliqué sur le parc. Vous confirmez donc que cela pourrait parce que vous employez ...

M. LAFFORGUE-MARMET.- ... J'ai effectivement employer le conditionnel, en effet.

M. ROUSSELET.- Dans ce cas, pourquoi ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Parce que cela dépendra de l'instruction qui est en cours de finalisation.

M. ROUSSELET.- Mais vous comprenez quand même que c'est une interrogation. C'est-à-dire qu'à partir du moment où, dans la pratique, cela se fait pour tous les réacteurs, et dans le cas présent, on a un réacteur neuf qui n'a encore jamais fonctionné, cela signifierait qu'il n'y aurait pas d'acte ? Cela paraît très surprenant. A propos de tout ce que vous venez de nous dire, on voit encore... On est dans un mois, dans moins d'un mois... Y a-t-il des dates pour tout ce que vous venez de nous dire, parce que cela représente quand même beaucoup d'échelons ? J'imagine quand même que vous devez avoir une vision, que vous devez savoir ce qui va se passer la semaine prochaine et la semaine suivante.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je n'ai pas de date à vous communiquer à ce sujet.

M. ROUSSELET.- Mais la consultation, c'est bien vous qui allez le faire ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, c'est l'ASN.

M. ROUSSELET.- Justement, mais quand ?

M. MORVAN.- Ce n'est pas une réponse mais c'est une correction. Tout à l'heure, j'ai évoqué la préparation de tout ce que j'ai à faire sur l'installation et qui doit être fait. J'ai donné comme cible à mes équipes mi-mars mais je n'ai jamais dit que le chargement aurait lieu mi-mars. Je tiens donc à vous corriger.

M. ROUSSELET.- Entendu. Donc, quand estimez-vous une date de chargement ?

M. MORVAN.- Je reste sur ce que l'on a toujours dit en CLI : l'objectif d'EDF est d'être en capacité de charger ce réacteur au premier trimestre 2024. Le trimestre se terminant à la fin du mois de mars, je reste sur ce que l'on a toujours communiqué. C'est bien cela notre objectif mais il devra être soumis à l'autorisation de l'Autorité de sûreté.

En revanche, nos activités sur le terrain progressent bien et je pense que l'on sera prêt au niveau physique de l'installation pour le milieu du mois de mars. Pour autant, je n'ai jamais parlé de chargement et je tiens à le corriger.

M. ROUSSELET.- D'accord. Donc, au lieu d'un mois, cela fait un mois et demi pour faire rentrer tout ce que vous avez listé.

(Rires).

4. Présentation de l'organisation de l'ASN pour le contrôle de l'EPR pour la phase de démarrage. (Exploitant - ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Justement, on reste sur ce sujet à propos de l'actualité de l'EPR puisque l'ASN va nous présenter la manière dont elle va organiser son contrôle dans la phase de démarrage de l'EPR. L'exploitant et l'ASN vont tous deux s'exprimer, mais c'est d'abord à l'ASN de nous présenter cela.

M. BARBOT.- Je vais vous présenter les modalités de contrôle envisagées en vue de toute la phase de démarrage de l'EPR.

L'idée est de décliner ce contrôle sur les grands jalons à venir au démarrage, c'est-à-dire le chargement, le chargement du combustible dans le cœur, la première divergence du réacteur, et ensuite toute la phase d'essais nécessaire qui en découlera pour vérifier le bon fonctionnement des différents systèmes du réacteur. L'idée est de réaliser des inspections dites en mode « campagne ». Ce sont des choses que l'on fait déjà actuellement dans le parc en exploitation, notamment lors des inspections de chantier, lors des arrêts de réacteurs, l'idée étant d'avoir une seule inspection. Qui dit une inspection une seule lettre de suite. Mais pour cette inspection, on va plusieurs fois sur le terrain vérifier différents chantiers. Typiquement, un arrêt réacteur peut durer deux, trois et même six mois 36 concernant certains arrêts les plus longs. En fonction de la typologie des arrêts de réacteur, on va plus ou moins fréquemment sur le terrain

vérifier des chantiers. Ainsi, à l'issue de ce contrôle, on rédige une lettre de suite, qui englobe tous les constats qui ont été identifiés lors de toutes ces inspections, qui établissent plus un état des lieux de ce qui a été vu et a été mis en œuvre par l'exploitant, et qui met en exergue les points qui sont encore non soldés et pour lesquels on attend des réponses de la part de l'exploitant.

L'idée est de répliquer ce principe des inspections par campagne lors du démarrage du réacteur sur les trois grandes phases.

Ce système nous permet d'être beaucoup plus agile et réactif sur le terrain en allant diligenter des inspections face à un aléa ou une phase un peu critique, ou encore quelque chose que l'on souhaite contrôler parce qu'on l'aurait identifié, nous, dans notre point de contrôle et qu'on souhaite alors aller sur le terrain pour le voir, ce qui nous permet d'être donc très réactif dans la programmation de nos inspections, d'être également réactifs dans les échanges que l'on peut avoir avec l'exploitant. Ainsi, si on passe par le forum, par la lettre de suite, entre les circuits de validation, cela peut être un peu long. L'idée est de réagir par e-mail avec l'exploitant. On envoie un e-mail, on attend un retour de l'exploitant. On jalonne aussi notre demande en précisant qu'il s'agit d'un point bloquant pour le passage à l'étape suivante. Et comme je vous le disais, in fine, on retrouve tout ce qui a fait l'objet d'échanges entre l'exploitant et l'ASN dans une lettre de suite.

Au-delà de ces inspections par campagne, il y aura d'autres inspections qui pourront se greffer sur le programme. On va dire qu'il s'agit de trois inspections de campagne majeures, mais il y aura d'autres inspections thématiques qui pourront s'inscrire, soit dans la phase de démarrage, ou à l'issue de la phase de démarrage, dans le cadre d'un plan de contrôle portant sur des thématiques autres, thématiques qui pourraient également être abordées dans le programme d'inspection.

Ensuite et au-delà du contrôle de terrain que l'on va mener, l'idée est aussi de... Comme on le disait, il y a beaucoup de livrables qui sont à instruire dans le cadre du démarrage et des différentes phases. Alors, il y a ce que l'on appelle... La première phase, c'est le chargement du combustible qui ne sera possible qu'une fois l'autorisation de mise en service obtenue, ce que l'on a évoqué tout à l'heure. L'idée est de bien s'assurer que l'installation est prête à démarrer. Les inspections ont donc pour but d'aller vérifier que la documentation d'exploitation est disponible, qu'elle est opérationnelle et que les agents sont formés et aptes à exploiter les installations et le système.

Ensuite, il y a ce que l'on appelle... En résumé, on va un peu se caler sur le format de contrôle des arrêts de réacteur habituels, avec ce que l'on appelle un « Passage à 110° ». C'est-à-dire que l'on monte la température de la chaudière nucléaire au-delà des 110° et cette étape nécessite la transmission d'un bilan de la part de l'exploitant, bilan qui fait l'objet d'une instruction de notre part et, in fine, permet de délivrer ce que l'on appelle une « non-objection ». En résumé, on autorise l'exploitant à aller au-delà des 110° et mettre ainsi les équipements sous pression.

Ensuite et comme on l'a évoqué, il pourrait y avoir également l'autorisation de divergence. En résumé, il s'agit d'autoriser l'exploitant à aller à la recherche de criticité et à diverger le réacteur.

M. ROUSSELET (hors-micro).- c'est du conditionnel ?

M. BARBOT.- (Rires).

M. LAFFORGUE-MARMET.- C'est ce qui est prévu. C'est potentiellement en fonction de ce qui sera écrit dans l'autorisation de mise en service. Ce que je veux dire par là : aujourd'hui, il y a une décision « Arrêt de réacteur ». Cette décision « Arrêt de réacteur » ne s'applique pas à l'EPR puisqu'elle s'applique aux réacteurs qui s'arrêtent. Ainsi, aujourd'hui, à date, il n'y a pas d'autorisation de divergence prévue pour l'EPR. On verra dans l'autorisation de mise en service ce qui sera mis en place.

M. Le PRÉSIDENT.- Attendez, on va passer aux questions parce que ... Ce n'est pas terminé ?

M. BARBOT.- Juste pour terminer, un dernier point : à propos de la partie « Essai physique et montée en puissance », il devrait y avoir des points d'arrêt spécifiques pour lesquels on demandera des livrables à l'exploitant qui feront l'objet d'une instruction et qui permettront de donner le top à la poursuite de la montée en puissance.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur MORVAN, avez-vous des commentaires à faire avant de passer aux questions ?

M. MORVAN.- quand on arrive à toute cette phase de démarrage, bien évidemment, elle est placée sous la responsabilité et le regard de l'ASN. Elle a été travaillée et instruite depuis de nombreux mois, il n'y a donc pas de surprise pour moi. C'est en phase.

M. VASTEL.- Je souhaite intervenir à propos de ce qui a été présenté, notamment s'agissant de ce qui a été décliné à propos des phases de démarrage de l'EPR : il y a évidemment un lien très fort entre

l'ASN et l'exploitant, mais il n'y a aucun repère temporel, il n'y a rien. Je veux dire par là : « Mi-mars », « Premier trimestre », finalement on ne sait pas trop. Quelque part, cela m'inquiète parce qu'on peut dire que tout cela s'enchaîne mais il y a eu dû y avoir quand même une préparation à toutes ces procédures, il y a eu des simulations, etc., mais là, on n'a aucune date, aucun repère. Et en plus, en début de séance, on nous parle aussi des falsifications mais cela reste un peu flou. Cela génère beaucoup de flou pour un EPR, qui était une tête de série, qui devrait être... Actuellement, cela m'inquiète vraiment.

M. MORVAN.- Je vais vous redire ce qui a été évoqué de nombreuses fois en CLI. L'objectif qui a toujours été affiché par la direction d'EDF depuis le dernier trimestre 2022 : un chargement au premier trimestre 2024 pour une mise en service, une connexion au réseau donc, à la mi-2024. Cependant, on ne vous donnera pas de jour précis parce qu'il y a toute une phase de démarrage qui ne permet pas de vous donner aujourd'hui de date précise. Et puis il y aura une montée progressive - cela a été dit dans le slide par M. LAFFORGUE-MARMET - avec un certain nombre de points de passage, avec des contrôles de l'Autorité de sûreté, donc une montée en puissance progressive, pour atteindre les 100 % de puissance du réacteur en fin d'année 2024.

Mme HOVNANIAN.- Je regrette que George ORWELL ne soit pas présent parce qu'il nous écrirait un beau roman.

Concernant l'IRSN, et justement par rapport à l'ASN, on n'a pas parlé du nombre d'agents qui étaient alliés à l'IRSN et qui travaillaient sur ce dossier.

Enfin, une question de néophyte : comment est-ce que cela s'emboîte ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je ne suis pas membre de l'IRSN, donc je ne saurais pas vous dire combien de personnes de l'IRSN travaillent aujourd'hui sur l'EPR, ou travailleront demain.

M. MARBACH.- En attendant, j'ai regardé un rapport que l'on a réalisé pour l'ASN, dans lequel on lui présente les moyens engagés à peu près chaque année. En 2022, il y avait 20 ETPT qui travaillaient pour l'EPR. 20 ETPT, cela représente 20 personnes en équivalent temps plein. Néanmoins, c'est pour l'année 2022, je pense donc qu'il y a des périodes où il y avait forcément plus de moyens engagés. Mais effectivement, oui, et j'avais calculé à une époque que, finalement - parce que je m'occupais de la convention ASN/IRSN, ils créaient aussi les moyens engagés compte tenu des délais d'instruction qui étaient très longs pour l'EPR. Ainsi, on arrivait à des moyens assez importants, mais je pense que, annuellement, vous pouvez

estimer qu'il s'agit d'une vingtaine de EPTC depuis que l'instruction a été engagée, ce qui représente quand même pas mal de personnes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MARBACH. Y a-t-il d'autres questions ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Il y avait une deuxième partie dans votre question qui portait sur l'articulation ASN/IRSN. Je réponds à la question sur la partie phase... En gros, sur ce que vient d'expliquer M. BARBOT. Dans ce cadre, pour l'instruction, s'il devait y avoir des autorisations pour ces instructions-là, cela sera réalisé classiquement, comme on le fait pour les services centraux, donc une saisine si nécessaire des services de l'IRSN. Et en local, pour les inspections, et pour toutes nos inspections, si on en ressent le besoin, on demande à des experts de l'IRSN de venir pour des sujets techniques précis. Par exemple, si on réalise une inspection sur les diesels, on va demander à un expert des diesels de l'IRSN de venir nous apporter son éclairage. Dans le cas présent, on procédera exactement de la même façon. C'est-à-dire que durant les inspections, si on veut aller voir un point précis où l'on sait que l'on aura besoin d'une expertise IRSN sur ce sujet particulier, on leur demandera de venir et ils viendront. D'autre part, même si c'est là l'organisation de l'IRSN, l'IRSN a aussi un service que l'on appelle le SSREP, avec un chargé de site de l'EPR qui, lui, sera invité à toutes les inspections, et il viendra si toutefois il le peut.

M. ROUSSELET.- En passant, et puisque l'on parle de l'IRSN, j'espère que les ingénieurs dont on parle seront encore présents puisque, quand on parle avec les gens de l'IRSN, ils ont actuellement deux pots de départ par semaine. On peut donc être quand même très inquiet à propos de l'énorme perte de compétences qui est en train d'opérer en termes de sûreté et de radioprotection en France. Je dis cela au passage.

Malgré tout, je ne sais pas, mais après tout, il n'y a peut-être que moi dans cette salle qui trouve que l'on est informé, du moins que l'on n'est pas suffisamment informé, quant à moi, ce matin, j'hallucine quand même. On est à un mois ou un mois et demi du démarrage et on nous dit qu'il y a encore toutes ces procédures à effectuer, on sait que la prochaine CLI interviendra après la date théorique que l'on vient de nous donner. On nous dit qu'il va y avoir des consultations mais on ignore quand elles auront lieu. On nous dit qu'il y aura des autorisations mais on ne sait pas quand. Enfin, moi, je trouve que la manière dont on est informé à cette CLI est scandaleuse. Ce n'est pas normal. A un moment donné, on est venu ce matin en se

disant que c'était la dernière CLI avant le démarrage, du moins avant le chargement et qu'on allait être informé. Je ne comprends pas.

Dans le programme, vous nous redites même « Mise en service » mais tout le monde sait qu'à priori, ce ne sera réalisé à la moitié de cette année. Même si vous avez une connexion réseau pour la mise en place, concernant la VMIS, la véritable mise en service industrielle, vous savez très bien que cela ne se fera pas cette année et que cela sera très long. Je ne comprends pas parce que l'on continue d'avoir un flot d'informations provenant de droite et de gauche mais on n'arrive pas à voir de manière claire les choses à travers ces informations.

Cependant, je comprends très bien la position d'EDF : EDF a des objectifs industriels. Elle nous les présente et je n'ai pas de reproche à faire là-dessus. Vous avez votre objectif propre concernant votre installation avec (inaudible). Très bien, vous avez vos jalons. Pour autant, ce que je ne comprends pas c'est qu'en parallèle de tout cela, les informations de consultation, les informations qui nous permettent réellement de nous faire une idée d'un calendrier... (Inaudible), il y a un objectif simple, il y a des choses réalistes à mettre en place que l'on vous avait listées. Je ne comprends pas que l'on n'ait pas la possibilité avec des délais aussi proches d'obtenir les informations, ici, à la CLI. On est quand même là dans ce but. Il y a des élus qui attendent de savoir quand cela peut démarrer. On souhaite tous comprendre tout cela et on n'a rien. En tout cas, ce matin, je ne vois pas d'informations supplémentaire par rapport à celles que l'on a depuis le début.

M. JACQUESs.- Une question très simple adressée à l'ASN : quand seront effectivement décidées les dates pour la consultation qui est prévue. Je demande cela afin que la population puisse y participer.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Comme je l'ai dit à (inaudible), il y a des compléments d'instruction qui sont nécessaires, et nous aurons donc les dates à l'issue de ces compléments d'instruction.

M. MARTIN.- Moi, c'était plutôt pour plaisanter. J'ai entendu qu'un homme éminent avait dit que, finalement, on serait en puissance à la fin de l'année. Ainsi, j'ai compris que la divergence aurait lieu avant. Cela me suffit. Elle aura lieu avant la fin de l'année et cela me suffit amplement. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Je comprends tout à fait votre impatience, surtout qu'à la CLI, nous sommes des partenaires dont le but est d'informer, mais pour informer les autres, il faut commencer par être informé soi-même. C'est là une première chose.

Cependant et à propos de ce sujet, je peux vous assurer, de même que l'on a bouleversé notre ordre du jour, que l'on pourra avoir une souplesse totale dans l'organisation des CLI. Je vous signale que l'on organise maintenant quatre CLI par an, donc une de plus, et pourquoi pas encore une CLI supplémentaire s'il y a besoin, dans le but de coller à l'actualité, pour être plus réactif possible, pour que vous soyez informés ? Ensuite, on pourra changer le calendrier et puis organiser des CLI bien avant cette phase-là.

Quant à moi, je suis tout à fait d'accord, lorsque l'on aura du grain à moudre et des informations, pour les communiquer le plus vite possible, et c'est vraiment là notre objectif. Vous allez d'ailleurs pouvoir le constater concernant d'autres points que nous préparons. Ainsi, on collera à ce calendrier pour que vous soyez tous informés en temps et en heure, et même dans l'immédiateté si possible. Voilà ce que je peux vous dire. Cependant, si je ne détiens pas ces informations moi-même, je ne peux évidemment pas vous les communiquer.

M. MORVAN demande la parole.

M. MORVAN.- Juste une petite précision : Monsieur ROUSSELET, vous avez introduit une nouvelle notion et je ne voudrais pas que cela génère des incompréhensions. Quand je parle de mise en service, c'est effectivement le démarrage de l'alternateur qui se connecte au réseau. Quant à la « Mise en service industrielle », c'est un terme que vous avez employé mais que je n'avais pas employé moi-même. Cependant, cela intervient effectivement bien après les 100 % de puissance puisque c'est lorsque la chaudière a achevé l'ensemble de ses essais et que les rapports finaux ont été analysés. Le constructeur de la chaudière prononce alors la mise en service industrielle de sa chaudière et la salle des machines - qui est construite par General Electric, parcourt exactement le même chemin plusieurs mois après les 100 %. Lorsque tous les essais de performance de la tranche sont validés, il y a un rapport final, et on prononce la mise en service industrielle de la salle des machines. C'est un aspect contractuel parce que cela signifie le début des garanties. Ce sont donc bien deux choses différentes.

Quant à la mise en service industrielle, elle interviendra dans le courant de l'année 2025. Néanmoins, pour moi, la mise en service, c'est effectivement lorsque la machine démarre. La divergence, c'est donc le début de la mise en service parce que l'on démarre le réacteur. Le couplage, c'est un élément important parce qu'on connecte l'alternateur sur les réseaux et on délivre les premiers mégawatts mais, effectivement, la notion introduite de mise en service industrielle, c'est autre chose et cela interviendra plus tard.

M. ROUSSELET.- Oui, mais c'est important parce que la MSI à Civaux, donc le dernier réacteur démarré en France, a eu lieu quatre ans et demi après la divergence.

M. MORVAN.- Je voulais terminer cette présentation parce que je suis appelé vers d'autres obligations, mais je rappelle que j'ai dit plusieurs fois en CLI : ma priorité est de démarrer l'installation avec un haut niveau de qualité. Bien évidemment, on ne démarrera pas tant que toutes les questions qui ont été évoquées tout à l'heure par M. BARBOT et M. LAFFORGUE-MARMET ne seront pas traitées. De toute façon, ce sera un passage obligé pour obtenir l'autorisation de démarrage. De même, on ne démarrera que lorsque l'installation sera prête au niveau des qualités attendues, et on s'y atèle jour après jour. Dans le passé, on a su prendre des temps d'arrêt. Il y a quelques mois, j'avais évoqué à nouveau les traitements thermiques de détentionnement, qui était un sujet nécessitant des analyses complémentaires et des études complémentaires. On a donc effectué le travail qu'il fallait pour pouvoir réaliser ensuite le traitement thermique de détentionnement de qualité sur l'installation. On a déjà parlé de ces histoires de soudures et de traitement thermique mais tout cela se trouve dorénavant derrière nous. Ainsi, je peux vous garantir que l'on s'attache chaque jour à s'assurer que la qualité de ce que l'on réalise nous garantisse la sûreté de demain, et je terminerai avec ces mots. Merci de m'avoir écouté.

M. VASTEL.- A propos de ce que vous venez de dire, à savoir que la CLI doit être informée : si j'ai bien compris, il y aurait une possibilité d'organiser une CLI lorsque EDF nous aura transmis la date de chargement. On ferait donc une CLI avant ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est possible, oui.

M. VASTEL.- D'accord.

M. le PRÉSIDENT.- On essaie toujours de coller à l'actualité. On n'a pas un calendrier qui est figé mais on a un calendrier qui est mouvant, pour être souple et pour vous informer en temps réel. De même, l'ordre du jour lui-même évolue jusqu'au dernier moment pour que l'on soit le plus réactif possible. On est là pour communiquer des informations et on doit les donner à temps, donc le plus rapide possible.

Merci, Monsieur MORVAN, de vous être déplacé ce matin parce que ces sujets, qui ont été abordés au tout début, dans la première partie de notre CLI, étaient effectivement importants. Merci.

5. Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site de Flamanville depuis la CLI du 29 septembre 2023. (Exploitant – ASN)

M. le PRÉSIDENT.- On va passer maintenant aux Événements significatifs qui sont intervenus sur le site de Flamanville, et notamment celui qui est à signaler, celui du 22 janvier. Il s'agit d'un nouveau llotage. Probablement, vous souvenez-vous qu'il y avait eu déjà deux mises en ilotage lors de la tempête Ciaran, au tout début du mois de novembre. Il y en a eu un nouveau et, Monsieur LE HIR, en tant que responsable de l'unité (inaudible), c'est à vous de jouer concernant ce sujet.

M. LE HIR.- Bonjour à toutes et bonjour à tous. Effectivement, je reviens sur l'ilotage qui s'est déroulé sur la tranche 1, le 22 janvier dernier.

C'est un ilotage qui s'est passé dans l'après-midi, à la suite de grands vents et dans le cadre de la tempête Isha. Le câble (concerné) est un câble que l'on appelle un « Câble de garde », chargé de protéger de la foudre le réseau de très haute tension. Il s'est rompu. Du moins, il était peut-être déjà rompu et puis il s'est ce que l'on appelle « Déroulé ». Et dans ce cadre-là, il est venu toucher un autre câble d'alimentation de la ligne à très haute tension. Cela a entraîné un court-circuit et ce court-circuit a entraîné le déclenchement du disjoncteur de ligne et l'ilotage de la tranche.

L'ilotage de la tranche correspond au fait que la tranche passe de 100 % de puissance à 30%, et ceci en quelques minutes. C'est bien notre turbine qui alimente via un transformateur de soutirage, donc du matériel important pour la sûreté, notamment de celle de l'unité N° 1.

A la suite de cet événement d'exploitation, nous avons tout de suite mené les opérations de diagnostic et organisé des opérations pour traiter cet aléa de production. Nous avons notamment sollicité les équipes du RTE, qui sont en charge de la maintenance des lignes à haute tension. C'étaient en tout cas les équipes les mieux à même de pouvoir corriger notre écart. Les équipes sont arrivées dès le mardi. Ensuite, les experts, ceux que l'on appelle « Les lignards », sont arrivés en complément le mercredi matin. Nous avons attendu que les conditions de sécurité soient réunies, notamment que les vents soient d'une vitesse inférieure à 40 kilomètres/heure, pour effectuer cette réparation de la ligne, parce que cette réparation de la ligne - et vous le voyez sur la photo - est réalisée à l'aide d'une nacelle, nacelle qui se trouve à peu près à quarante mètres de hauteur. Bien évidemment, il faut que les vitesses du vent soient très, très basses pour pouvoir effectuer ces opérations en hauteur.

Ces opérations ont donc eu lieu le mercredi dans la journée, à la suite de quoi donc nous avons procédé aux opérations de redémarrage de l'unité N° 1. Et dans le cadre de ces opérations, nous avons constaté une fuite sur le circuit ADG. Le circuit ADG est un circuit qui alimente en eau le circuit secondaire de l'installation. Il s'agit donc bien de la salle des machines, la partie non-nucléaire. Et c'est une fuite qui s'est déclarée au niveau d'une jonction entre une grosse tuyauterie et puis une petite tuyauterie sur laquelle se trouvait un robinet. On suppose que c'est notre ilotage qui a... Comme je vous l'ai dit, on passe en quelques minutes de 100 % à 30 %, et on suppose que c'est cela qui a dû secouer la tuyauterie et provoquer du coup cette fragilité de la jonction.

Nous avons tout de suite appliqué la réglementation des équipements sous pression conventionnelle. Nous avons arrêté la production de l'unité N° 1 pour pouvoir procéder à cette réparation au niveau de la tuyauterie. Cela a été réalisé entre le mercredi soir et le samedi matin. C'est ce qui nous a permis de pouvoir relancer les opérations de redémarrage du réacteur, opérations qui ont été suspendues pendant un moment, le dimanche soir, en raison d'une difficulté d'ouverture des vannes d'alimentation en eau des générateurs de vapeur. Nous avons atteint un seuil entraînant une action de protection, ce que l'on appelle « l'Arrêt automatique du réacteur », avec la reconvergence du réacteur.

Le lundi, nous avons redivergé le réacteur après avoir bien compris les éléments à l'origine de cette action de protection et nous avons pu nous reconnecter au réseau électrique dans la nuit de lundi à mardi.

Voilà en ce qui concerne l'événement d'exploitation que nous avons connu à la tranche N° 1, le 22 janvier dernier.

Mme THOMINET.- Merci, Monsieur LE HIR. Je prends la parole le temps que Benoît revienne. J'ai une question : concernant ces câbles, c'est entendu, on en a aussi connu maint dans nos territoires. Mais est-ce dû à la vétusté par exemple ? On sait très bien que l'air salin chez nous érode fortement des câbles, notamment les câbles électriques. En l'occurrence, avez-vous prévu quelque chose pour faire l'examen de tous les câbles par rapport à l'érosion ? Quand je parle d'érosion, c'est vraiment l'air salin qui érode. L'avez-vous éventuellement prévu pour que cela ne se reproduise plus ? Je veux dire par là que cela fait quand même quelques années que ces câbles sont posés et je me demande s'ils sont changés régulièrement ?

M. LE HIR.- A propos de la notion de changement, je ne peux pas vous répondre, mais effectivement, ce qui est prévu, c'est de réaliser des contrôles à l'occasion des prochaines visites du réacteur, quand on

pourra mettre les lignes hors tension . Il y a une partie de ce câble qui nous appartient, donc jusqu'au disjoncteur de ligne. Ensuite, Il y a une partie de ce câble qui appartient au RTE. Ainsi, on va se mettre en relation avec le RTE pour procéder à un contrôle complet de ce câble de garde, câble qui n'a pas de fonction en termes d'exploitation mais qui est un câble qui permet de procéder à la surveillance Foudre de ce réseau.

Du coup, je ne peux effectivement pas vous communiquer pour l'instant l'origine technique de cette rupture. Comme je vous l'ai dit, soit cela s'est rompu ce jour du 22 Janvier dernier, ou bien ce câble s'est rompu le jour de la tempête Ciaran et cela a pu ensuite se (inaudible) le long du pylône, et c'est lors de cette tempête Isha du 22 janvier que le câble s'est (inaudible) et est reparti au contact d'un autre câble. C'est l'analyse qu'il nous reste encore à instruire.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur cette mise en ilotage ?

M. MARTIN.- la réponse sur un détail : à propos de la fuite de vapeur du 24 janvier, à 18 heures 30, est-ce dû à une fissuration sur une tuyauterie ou simplement un raccord ou un joint fuyard, sans doute à la suite d'un marteau d'eau ?

M. LE HIR.- Il ne s'agit pas du tout d'un marteau d'eau mais bien une fuite présente sur une soudure, entre une grosse tuyauterie et une petite tuyauterie. C'est donc sur le raccord que s'est opéré cette fragilité. Nous avons fait des opérations de ressuyage, qui sont des contrôles non-destructifs, et qui ont permis effectivement de confirmer cette fissure au niveau de cette soudure. Cette soudure a été reprise, a été recontrôlée de façon à pouvoir ensuite redémarrer l'installation. Il s'agit donc bien d'une fragilité de cette soudure, liée à l'existence d'un robinet sur cette petite tuyauterie, robinet qui a dû faire effet de levier quand il y a eu l'ilotage de la tranche.

M. MARTIN.- Dernier détail : c'est donc une fissuration. Est-ce que c'était un acide de type austénitique ou bien un acide de type ferritique ?

M. LE HIR.- Je n'ai pas la réponse à votre question.

M. MARTIN.- Était-ce un acier noir ou un acier inox ?

M. LE HIR.- C'est un acier noir.

M. MARTIN.- Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Cela dit, je me permets de prendre un peu la parole parce que je pense que cela soulève une question plus large, à propos de laquelle Yveline DRUEZ s'est bien exprimée lorsqu'elle avait posé une question lors de notre réunion de mardi, à l'IUT de Cherbourg, portant sur les procédures à entamer pour valider la poursuite (de fonctionnement) des réacteurs au-delà de 40 ans (d'exploitation). C'est la question de... Comment dire ? Les risques naturels liés au réchauffement climatique. Dans le dossier consacré aux 40 ans des réacteurs, il y est notamment noté que c'est une nouvelle donnée, très importante, et que les réacteurs risquent d'avoir - je cite de mémoire ce qui figurait dans le dossier - des agressions majeures. Et comme l'a dit Yveline, lors de la table ronde à laquelle elle participait : tout cela n'est pas anodin. Vous vous êtes quand même rendu compte que nous en sommes à notre troisième tempête, à savoir, Ciaran, Isha et celle d'hier, et que cela a occasionné des pluies absolument diluviennes, du style de celle des moussons lorsque les pluies hachurent l'univers, et nous, les maires, on sait ce que c'est. C'était un petit peu comme cela. C'est là un premier point. D'autre part, il y a des températures très, très fortes, qui sont susceptibles d'agresser certains matériaux, notamment le réacteur central. De même, il y a le niveau des cours d'eau (qui est préoccupant) pour toutes ces centrales qui sont situées au bord des fleuves. Quant à nous, c'est l'érosion et la hausse du niveau de la mer (qui nous concernent). Tout cela n'est pas anodin. Thierry LETOUZÉ le suit notamment pour le conseil départemental et il veille un peu sur tout cela, comme le font beaucoup de gens.

C'est une question sur laquelle, notamment, vous, Monsieur LE HIR et Monsieur POTIER, vous êtes... Ce sont des questions graves aujourd'hui. Et je pense que l'on ne peut pas savoir exactement quelle... Bien sûr parce que... Mais je sais, par exemple, que l'IRSN travaille avec le GIEC et travaille avec d'autres pays - cela nous a été dit lors de la réunion de mardi - pour essayer d'anticiper un petit peu tous ces risques-là. Et je pense, s'agissant de ces sujets, on n'est pas au bout de nos questionnements. Je vous rappelle que l'on en est au troisième ilotage. On en a déjà eu deux. Les deux mises en ilotage ont lieu lors de la tempête Ciaran. En voici un nouveau, on aura donc à en reparler en CLI. Ce sont là des éléments que l'on connaissait mais dont on ne parlait pas voici encore dix ans, mais qui sont devenus très prégnantes aujourd'hui.

Mme DRUEZ.- J'en profite peut-être, Président, pour intervenir à propos des webinaires qui vont être réalisés à ce sujet, pour la concertation sur les 1300 mégawatts. Je vois ici que le webinaire 3 serait consacré au changement climatique, qu'il se tiendrait le 25 avril ou le 16 mai, ce sera précisé. Et il y a également un webinaire 4 qui est prévu et qui portera sur les agressions possibles sur les centrales. Et tout cela sera

accessible à tout un chacun, et on voudrait même que ce soit destiné au public le plus large possible. Essayez de vous tenir au courant parce que c'est quand même intéressant. On aura des spécialistes qui pourront répondre aux questions, et au cas où ils ne pourraient pas vous répondre immédiatement, ils vous répondront ultérieurement sur le site de la concertation.

M. le PRÉSIDENT.- C'est très bien de l'avoir rappelé. Il y aura des communications effectuées par la CLI concernant la possibilité de s'informer ...

Mme DRUEZ.- ... Le quatrième webinar porte sur : « Sécurité des sites nucléaires ». Donc, celui qui traitera des changements climatiques sera le troisième.

M. le PRÉSIDENT.- M. MARTIN demande la parole.

M. MARTIN.- Si vous le permettez, je reviens sur les propos de M. LE HIR. Monsieur le Président a parlé de trois ilotages. Cela s'est-il produit sur le même réacteur ?

M. LE HIR.- Lors de la tempête Ciaran, donc le 2 novembre, il y a d'abord eu l'ilotage de la tranche N° 2, à la suite d'un défaut relevé sur une traversée. C'était un défaut sur notre pôle transformateur principal et cela s'était passé le matin. Tandis que l'après-midi, il y a eu un ilotage sur l'unité N° 1. Là aussi, concernant cet ilotage, initialement, on pensait que c'était un effet de foudre mais je pense qu'il nous faut maintenant instruire le point suivant : n'y a-t-il pas un lien commun entre l'ilotage de l'après-midi du 2 novembre et l'ilotage du 22 janvier sur cette même unité parce que les effets sont les mêmes ? Cela vient effectivement d'un câble qui touche deux lignes. Il s'agit bien de deux unités différentes, la tranche N° 1 et la tranche N° 2.

M. MARTIN.- Si vous me le permettez, la question que je vais vous poser s'adresse peut-être à l'ASN : je voudrais savoir combien d'autorisations figurent dans le rapport de sûreté concernant les problèmes d'ilotage, parce que cela exerce une très forte contrainte mécanique, comme d'ailleurs la fuite l'a prouvé, et je pense qu'il y a un nombre limité d'autorisations. Et si cela n'a pas été limité, jusqu'où peut-on aller ?

La réponse m'intéresse beaucoup, surtout si l'on parle d'une répétition des ilotages. Il n'y a pas nécessité de réponse immédiate, elle peut arriver plus tard, mais je ne la trouve pas dans la documentation. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous poser cette question. Merci.

M. LE HIR.- En tout cas, je vous confirme que ma réponse ne sera pas immédiate parce que je ne dispose pas des éléments. En tout cas, c'est un événement qui est préparé par les opérateurs de conduite sur simulateur, de façon à pouvoir justement réagir sur cet événement qui n'est pas ...

M. MARTIN.- ... Je me suis permis d'en parler avec mon ami (?). Finalement, on sait qu'un ilotage, c'est une très forte contrainte mécanique, un arbre d'eau très méchant, et avec les différences de masse entre les petits et les gros tuyaux, il y a évidemment des déplacements. Je pense qu'il y a un nombre de cycles autorisé, ou alors si cela ne figure pas dans le rapport de sûreté, il faudra bien l'introduire. Cela fait partie à ce moment-là des recommandations. Merci.

M. LE HIR.- Ce que je peux déjà souligner, c'est que les trois ilotages ont été réussis, ce qui effectivement est à mettre au bénéfice des opérateurs en salle des commandes, opérateurs qui ont bien réagi à l'apparition des alarmes et, ensuite, à l'application des consignes de conduite.

M. MARTIN.- Je suis tout à fait d'accord parce que j'ai eu des ilotages sur des réacteurs militaires, notamment les (inaudible), et cela constitue quand même un événement fort. En la circonstance, je pense que vous avez été brillants au niveau d'EDF. Mais je voudrais savoir si cela va se répéter ou si, au contraire, il y a une contrainte qu'il ne faudra pas dépasser. C'est cela qui m'intéresse. Merci, monsieur le président.

M. ROUSSELET.- C'est important parce que je crois, concernant la demande qui a été faite à EDF, que nous ne nous sommes peut-être pas bien compris : en fait, c'est exactement ce que vient de développer Jean-Paul MARTIN qui a été demandé.

Ce matin, probablement y a-t-il eu un manque de communication. Vous nous avez expliqué le développement des faits mais en somme, ce qui nous intéressait et ce qui a été demandé en réunion du Bureau, c'est de bien comprendre ce qu'est un ilotage. Les contraintes du concept, c'est : comment cela se passe-t-il ? Comme vous le dites, on ne va pas le faire ce matin mais je crois que cela vaudrait le coup que l'on ait vraiment en explication sur ce que cela veut dire, ce qu'est la contrainte sur la machine, etc. Cela vaudrait également la peine que l'ASN se penche de son côté sur le caractère réglementaire, comme vient de l'expliquer Jean-Paul MARTIN.

M. BARBOT.- Je peux juste compléter : effectivement, je ne vais pas répondre à votre question. Cependant, l'ilotage est un transitoire très sensible, qui demande donc beaucoup de réactivité de la part des

exploitants. En l'occurrence, ce fut le cas puisque l'équipe de conduite a bien réagi. Le risque, c'est l'arrêt automatique du réacteur qui, lui, est encore plus sollicitant pour la machine.

Il faut savoir, concernant les situations et les contraintes que l'on peut associer, du moins engendrer dans la machine, qu'il existe des inspections que l'on appelle « Contact situ ». C'est un terme très technique. Ce sont des inspections durant lesquelles on regarde les sollicitations un peu extrêmes de la machine sur certains circuits. On regarde si l'exploitant les suit bien et au bout d'un certain nombre d'occurrences sur les systèmes, l'exploitant va engager des contrôles. Cela peut être des tirs-radio, des contrôles non-destructifs, dans le but de s'assurer qu'il n'y a pas de dégradation des systèmes en question. L'année dernière, on a fait une inspection sur le sujet dans le site de Flamanville et c'était bien suivi.

Ce sont de grandes généralités mais, effectivement, on peut aborder le sujet un peu plus précisément ultérieurement.

M. ROUSSELET.- Oui, à l'occasion, on pourrait peut-être nous faire l'état du catalogue des événements de Flamanville. Je parle du catalogue précis relatant le nombre d'événement comptabilisés.

M. LE HIR.- Qu'est-ce que vous avez appelé « Événement » ? Vous parlez des événements significatifs ? (Rires).

M. ROUSSELET.- Non, non, je parle des citations.

M. LE HIR.- Oui, s'il s'agit des citations, si vous voulez, mais cela sera très, très technique.

M. ROUSSELET.- On n'est pas obligé d'aller dans le détail. Il s'agirait seulement d'expliquer justement ce qu'est une citation, dire qu'un réacteur, dans son histoire, a eu droit à un potentiel de citations, qu'à un moment donné, on cumule ces citations qui amènent à des fatigues du réacteur. L'ilotage, évidemment, rentre dans ces critères et je crois que ce serait intéressant de revenir là-dessus.

M. LE HIR.- Oui, on peut vous le présenter sur des cas un peu plus précis, tout à fait.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Juste une dernière précision : ce qui est sollicitant dans ce transitoire, c'est quand même de passer de 100 % PN à 30 % PN en quelques minutes. Je rappellerai seulement que lors de la tempête Ciaran, les réacteurs avaient été ramenés de manière préventive à 60 % PN, de mémoire.

M. LE HIR.- Pas à Flamanville.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Pas à Flamanville ? C'était à (inaudible). En tout cas, il y a des réacteurs pour lesquels on baisse la puissance de manière préventive pour que cela soit moins brutal.

M. MARTIN.- Je vous remercie parce que c'était exactement le sens de ma question. J'ai connu cela dans le temps, mais maintenant, avec les installations énormes qui existent, cela m'intéresse beaucoup de savoir quelle est la limite.

Je voudrais juste ajouter une remarque, si vous le permettez : je suis très honoré parce qu'à la réunion de concertation qui a eu lieu voici trois jours, Greenpeace a repris ma question à la fin de la réunion et aujourd'hui c'est la même chose. Je suis très honoré puisque cela signifie que Greenpeace considère que ce que je dis l'intéresse. (Rires). Merci.

Rires dans l'assemblée

M. ROUSSELET.- J'ai remarqué que M. Martin a toujours des questions extrêmement intéressantes.

Rires dans l'assemblée

Mme THOMINET.- Si je peux me permettre d'intervenir, cela m'interpelle parce que vous avez dit « Pas à Flamanville », alors que l'on savait que c'étaient les côtes normandes et les côtes de la Manche qui étaient le plus impactées, du point de vue des vents. Cela signifie-t-il que ce n'est pas systématique malgré l'intensité de la tempête annoncée ?

M. LE HIR. Je vais vérifier, mais je pense que c'était M. GIBAUD qui avait expliqué toutes les mesures préventives que l'on avait prises avant la tempête Ciaran, notamment le fait que les équipes de crise s'étaient rassemblées dans notre centre de crise locale, de façon à pouvoir justement faire face à toutes les situations possibles. Je ne me souviens pas avoir placé les deux unités en préalable à 60 % de puissance parce que cela ne faisait pas partie à ce moment-là des procédures préventives qui avaient été retenues. Du coup, j'ai un doute, en tout cas, on était effectivement en conformité avec toutes les situations et les opérations qui nous avaient été demandées, dans nos consignes, pour prévenir ce type de situation Grand vent et Houle à l'approche de Flamanville.

Mme DRUEZ.- Justement, ne faudrait-il pas ménager... On est en pleine concertation à propos du fonctionnement après quarante ans de service, est-ce que ce ne serait pas là des choses qu'il faut

systématiquement faire aujourd'hui, c'est-à-dire prévoir de façon à ménager tout de même, je ne vais pas dire ces vieux messieurs, mais ces réacteurs 1300 mégawatts, en tout cas ces séniors ? (Rires).

Rires dans l'assemblée

Si vous voulez, c'est le moment de se poser ce type de questions, croiser les choses et améliorer les choses si on le peut.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a une autre question puis on répondra ensuite à Béatrice. C'est la même question ? Comme quoi, tout se rejoint.

M. LE HIR.- Du coup, je vais répondre. Effectivement, nous avons mis en place un comité de sûreté pour analyser justement les ilotages de la tempête Ciaran, en tout cas, tous les événements climatiques auxquels les deux unités ont dû faire face. Il y a également un comité de sûreté nationale qui est dédié à cette situation, et du coup aux situations vécues par l'ensemble des sites situés sur la façade maritime, ce qui pourra éventuellement permettre, en fonction justement de ces différentes données, de procéder à des corrections ou d'apporter des éléments complémentaires sur les mesures préventives à mettre en place face à de nouveaux éléments climatiques auxquels on pourrait faire face.

M. le PRÉSIDENT.- C'est aussi cela, et Yannick a bien fait de le rappeler, qui nous est apparu comme étant très important en Bureau de CLI. Il y avait déjà eu une communication à ce sujet lors de notre CLI de la fin du mois de décembre, parce qu'on voulait mieux comprendre l'ilotage. On n'est donc pas au bout de notre mission d'information sur ce sujet. Effectivement, je me souviens qu'un spécialiste nous avait dit que ces arrêts brutaux posaient un problème quant à la longévité du réacteur. Merci aussi pour cela.

Je voulais vous dire que c'est bien entendu le seul élément significatif de niveau 1 qui a eu lieu. On tenait au fait qu'il soit observé.

M. LE HIR.- Je me permets de faire une correction : ce n'était pas ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Ce n'était pas un événement, c'est vrai. Pardonnez-moi.

6. Présentation de la synthèse de l'historique de l'EPR (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- Toujours avec cette idée de mission d'information, je voulais vous dire, s'agissant du dossier portant sur l'historique de l'EPR, dossier que l'on devait sortir, que vous l'aurez en main dans les

prochains jours. Il devait sortir au mois de janvier, nous sommes en février, il a donc un peu de retard mais le voici.

Il a déjà été envoyé aux membres du Bureau qui rapportaient leur avis. A la suite de cette participation d'un grand nombre de gens qui ont exercé une lecture critique de ce document, il va être précisé et être rendu en intégrant au maximum les précisions qui ont été demandées, les changements qui ont été demandés. C'est un document qui vous sera adressé personnellement, à vous tous, membres de l'assemblée générale. Il sera disponible dans les mairies et il sera tiré à plusieurs milliers d'exemplaires. Je rappelle que c'est un document qui sera accessible au grand public, et qui nous raconte un peu ce qu'a été ce chantier et qui répond à deux questions que se posent les habitants de nos communes situées aux alentours (de l'EPR). Je me souviens, lorsque monsieur le préfet, le nouveau préfet, est venu visiter l'EPR et que nous nous avons été invités à déjeuner avec lui, au mois de septembre, au début du mois de septembre, que Catherine BIHEL, maire des Pieux, lui avait dit « Vous savez, les gens, ici, Ils vivent avec le nucléaire mais il n'y a pas de chèque en blanc ». C'est-à-dire qu'ils savent tout ce que cela a apporté, que cela fait partie de leur patrimoine industriel, mais ils restent vigilants. Et ils se posent notamment deux questions fondamentales à propos de l'EPR, et c'est ce que l'on entend aussi tout autour de nous : pourquoi cela a-t-il duré si longtemps et pourquoi cela a-t-il coûté si cher ? Ainsi, j'espère que c'est un peu à ces questions - d'ailleurs non pas « Un peu » mais beaucoup - que répond ce document.

Il n'est pas parfait, mais c'est un document qui contient uniquement des faits et non pas des opinions. C'est un document qui a été réalisé par quelqu'un qui a été très, très longtemps journaliste. C'est quelqu'un que j'ai connu parce que j'ai été moi-même journaliste pendant quarante ans. Il est maintenant professeur à Sciences-Po, à l'université de Caen, et il connaît bien ces sujets-là. Surtout, il sait les vulgariser pour les traduire en direction du grand public pour que tout le monde puisse comprendre.

Peut-être ce document ne satisfera-t-il pas tout le monde, c'est certain, mais sachez que c'est d'abord un document informatif. Et puis vous savez, dans le spectre des idées, quand les deux extrêmes ne sont pas d'accord avec vous, cela signifie que vous êtes un petit peu proche de la vérité. Il sera donc le plus objectif possible, sachant que l'objectivité n'existe pas. Cependant, il faut tendre à l'objectivité et le document que vous recevrez tend à l'objectivité. J'ajoute qu'à la suite de ce document, il y aura une petite tribune libre, une

courte tribune, de chaque collègue de la CLI pour donner également son éclairage sur ce chantier. Je vous rappelle qu'il s'agit de faits et non pas d'opinions, et vous le constaterez à la lecture de ce document.

M. LUCE.- Monsieur le président, c'est-à-dire que le document que l'on vient de recevoir n'est pas validé et qu'on va le retravailler ?

M. le PRÉSIDENT.- Voilà, on va retravailler un peu dessus ...

M. LUCE.- ... Juste pour que ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Non, nous ne sommes pas là pour faire... Parce que tout le monde prendrait la parole dans ce cas-là.

M. LUCE.- Entendu.

M. le PRÉSIDENT.- On a réalisé ce document après qu'un travail ait été effectué pendant deux mois par une personne, et je pense que je n'ai eu jusqu'ici que des éloges, ou à peu près, à propos du travail de fond qui a été réalisé.

Deuxièmement, il a été envoyé à chaque membre du Bureau pour qu'il y ait une transparence. Et il a la volonté d'intégrer le mieux possible, en ménageant l'équilibre nécessaire pour que ce document s'approche de la plus grande véracité possible. Je ne peux pas vous en dire plus. Quant à moi, je l'ai fait en toute transparence. Je l'ai lu et relu, retravaillé, coupé, en m'appuyant sur le métier que j'ai exercé durant quarante ans. On l'a retravaillé, on l'a *rewrité*, on a fait le meilleur travail possible. Cela ne conviendra pas à tout le monde mais, selon moi, c'est un document qui sera très proche de la vérité des choses, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un document journalistique puisqu'il y a une enquête qui a été réalisée.

Ainsi, ce sera un élément important de cette année. On le diffusera, on préviendra la presse quand on le sortira. Mais dans le cas présent, on est complètement « Dans les clous » par rapport à la CLI. C'est notre travail d'informer les populations et surtout de rendre accessible les informations, pour que tout le monde comprenne ces grands enjeux, que tout le monde puisse évaluer les installations, et notamment dans le périmètre des vingt kilomètres autour de l'EPR.

C'est une bonne transition puisque cela m'amène maintenant, et puisque nous sommes en assemblée générale, à vous parler un peu du bilan de notre CLI durant l'année 2023 et des perspectives que l'on a pour l'année que l'on vient de débiter.

M. ROUSSELET.- Monsieur le président, à propos du contenu, il serait bon de donner une *deadline* concernant le moment où l'on peut encore apporter des précisions à ce document. Deuxièmement, une dimension de ce ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Je comptais vous le dire à la fin, puisque je vous vois à la fin. (Inaudible).

M. JACQUES.- Je voulais simplement vous communiquer l'avis du CRILAN par rapport à ce document, document que nous avons lu avec intérêt. Effectivement, il est agréable à lire mais il n'indique pas qu'il répond à une commande de la CLI de Flamanville. Cela avait été décidé en assemblée générale comme alternative à une demande d'expertise indépendante sur l'EPR. C'est vrai, étant donné ce que nous avons entendu ce matin, que l'on ne peut que penser que c'est effectivement dommage que cette expertise n'ait pas eu lieu, parce ce que nous avons entendu ce matin à propos de l'EPR est préoccupant.

Cependant, le propos de la synthèse documentaire se veut rassurant. Il n'exprime pas d'alerte par rapport au risque lié au démarrage. Même si les problèmes majeurs sont évoqués, abordés, une analyse critique aurait pu ne pas du tout aboutir aux mêmes conclusions. En somme et si vous me le permettez, tout semble pardonné à l'EPR.

En conclusion, c'est un document de communication plus que d'information, qui n'indique rien sur l'aptitude de l'EPR à fonctionner en toute sûreté pour la sécurité de tous. Effectivement, on se sent en décalage lorsqu'on lit ce document par rapport à la consultation ASN, celle qui vient de s'achever concernant le démarrage de l'EPR, et qui donne à voir une situation et des avis bien divergents. Et c'est la raison pour laquelle nous vous avons distribué tout à l'heure, avec l'autorisation de M. LAPONCHE, la contribution de Global Chance sur l'EPR. Cela nous indique effectivement une réalité toute autre, et avant qu'intervienne le démarrage de cet EPR, parce que (M. LAPONCHE) indique « Des problèmes sévères et persistants » sur l'EPR, comme le système de pilotage et de contrôle commandes, les fluctuations de flux neutroniques induites par les vibrations du flux hydraulique, la rupture de gaine induite par les vibrations ...

Un intervenant (hors-micro).- ... Inaudible ...

M. JACQUES.- ... Excusez-moi... Et la corrosion accélérée des gaines de combustible et, enfin, les soupapes du pressuriseur. Et ce document indique également « Des problèmes sévères dont les solutions sont risquées, tels que les vibrations de la ligne d'expansion du pressuriseur, l'anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur ».

J'ajoute que notre document CRILAN, que nous avons adressé le 25 mai, indiquait la présence d'un grand nombre de problèmes, de falsifications et de malfaçons portant sur des éléments constituant des réacteurs nucléaires. Ainsi, tout simplement et puisque l'occasion nous est donnée de parler de ce dossier de synthèse, nous faisons nôtres les conclusions de Global Chance qui, effectivement, émet un avis défavorable quant à l'autorisation de mise en service de l'EPR. Nous faisons nôtre cet avis. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Cela me fait plaisir que vous l'ayez lu, cela prouve que l'on s'inscrit vraiment dans une démarche de transparence et que tout le monde l'a eu.

Deuxièmement, je me permets d'inverser votre équation : ce n'est pas du tout de la communication mais c'est de l'information. Effectivement, ce n'est pas du tout pareil. On est bien censé savoir que l'information, je le répète, se base sur des faits avérés et vérifiables et sur des sources elles-mêmes aussi vérifiées.

D'autre part, vous nous dites que cela gomme toutes les aspérités, notamment du côté de l'exploitant, mais c'est bon signe parce que, de l'autre côté, j'entends beaucoup de gens qui me disent que c'est un document à charge contre l'exploitant. Cela prouve que l'on se trouve sur une ligne de crête qui n'est pas forcément mauvaise.

M. MARTIN.- Il semble que tout le monde ait eu ce document et que tout le monde l'a commenté ...

Différents intervenants dans l'assemblée.- ... Non, non, non

M. MARTIN.- En tout cas, on va regarder ...

M. le PRÉSIDENT.- ... il a été uniquement envoyé aux membres du Bureau ainsi que je m'y étais engagé lors de la réunion du Bureau de la CLI. Néanmoins, j'ai demandé d'exercer la plus grande discrétion même si je ne suis pas là pour *fliquer* les gens. J'ai donc demandé de faire preuve de la plus grande discrétion et j'ai demandé à chaque membre du Bureau de donner son avis, mais de ne pas réécrire le texte parce que, je le répète, c'est moi-même qui avait procédé à toute la réécriture du texte avec le contrôle du conseil départemental, des collaborateurs. Cependant, on pouvait donner son avis pour justement améliorer le texte grâce aux participations de chacun. Ce texte vous sera donc diffusé. Cela étant dit, que l'on soit d'accord ou pas, je le répète, ce n'est pas un texte qui partage des opinions mais un texte qui revient sur un historique,

pour que le grand public comprenne les raisons pour lesquelles ce projet a pris tant de temps et a coûté si cher au contribuable.

M. MARTIN.- Monsieur le président, je dois quand même vous dire quelque chose, et je ne serai pas hypocrite au point de vous laisser ignorer que j'ai ce document, que je l'ai lu et commenté. J'ai remis mon texte il n'y a pas longtemps, voici une heure ou deux, à M. TOUSSAINT. Et lorsque, finalement, j'entends derrière moi que l'on exprime l'opinion de Monsieur LAPONCHE, qui est issu de la même maison que la mienne puisque l'on vient tous les deux du Commissariat à l'énergie atomique, du même centre, sachant qu'il est antinucléaire tandis que je suis moi-même pronucléaire... Vous ferez la synthèse de tout cela mais je dois dire quand même que je suis un peu surpris par le fait que ce document va nous être diffusé officiellement tandis qu'apparemment je connais beaucoup de gens qui ont déjà exprimé leur sentiment à propos de ce document, et j'en fais partie.

M. le PRÉSIDENT.- (*Au début, hors-micro*)... personnellement, je garde le contrôle jusqu'à la fin et j'en assumerai la publication avec la CLI, un point c'est tout.

M. ROUSSELET.- Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le document de Bernard LAPONCHE n'a strictement rien à voir avec ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Il n'a rien à voir ...

M. ROUSSELET.- ... Puisqu'il a été réalisé en réponse à la concertation. Donc, Bernard LAPONCHE n'a pas eu accès à ce document. Je veux le préciser pour qu'il n'y ait pas de mésentente.

7. Présentation du bilan moral pour l'année 2023 de la CLI de Flamanville (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- ... Ce qui a été fait au cours de l'année et on va vous présenter un peu notre bilan 2023 ainsi que nos projections pour 2024.

Le bilan moral : comme je vous l'ai dit, nous avons eu quatre réunions de Bureau en 2023, à la différence des trois assemblées habituellement, toutes collant à l'actualité. Ce qui a marqué aussi cette année, c'est que l'on a quand même reçu un prix territorial du ministère de l'Intérieur, à l'occasion de la Journée de la résilience, pour les expositions que l'on avait organisées à La Hague, à la mairie de La Hague, et au conseil départemental, dans le cadre de ces Journées de la résilience. Je ne sais pas si « Résilience »

est le bon terme, mais il s'agissait un peu de prévention des risques majeurs. A cette occasion, on avait monté toute une exposition sur le nucléaire, cette fois encore avec pour même but notre travail d'information.

Il y a eu aussi deux réunions de travail inter-CLI pour la révision du Règlement intérieur des CLI de la Manche. C'était là un vrai travail qui a été effectué, avec une écoute de chaque collègue pour aboutir, comme cela a été le cas à propos du document dont on vient de parler, à une synthèse qui soit la plus objective possible. C'est un travail qui a été réalisé avec des amendements, des ajouts et des apports de différents collègues pour que l'on ait un Règlement intérieur qui soit le plus proche possible des conditions, surtout des exigences, de fonctionnement.

Nous avons eu aussi une réunion inter-CLI le 14 novembre dernier - puisqu'on travaille en inter-CLI - portant sur la manière dont on peut informer les populations en cas d'incident ou d'accident sur le site. Beaucoup de gens y ont participé, Odile y était présente, beaucoup de maires y participaient, et puis aussi les associations environnementales et les différents collègues. Dans le cas présent, on a également réalisé tout notre travail et notamment - cela a été décidé – à la suite des exercices de décembre 2022 à propos desquels tout le monde n'avait pas été forcément satisfait du retour d'expérience. Ainsi, on a beaucoup insisté sur la manière dont on pourrait informer les populations et puis, notamment, la manière de mieux réaliser les exercices de sécurité sur la centrale.

Il y a eu évidemment la 35^{ème} conférence annuelle des CLI le 28 novembre, à laquelle beaucoup d'entre vous ont participé, avec une question portant sur la fusion de l'ASN et l'IRSN, question qui s'est posée au cours de cette conférence annuelle et qui a interpellé beaucoup de gens.

Il y a eu l'inspection de revue sur le site de Flamanville le 24 mai, à laquelle Thierry LETOUZÉ et moi-même avons été conviés toute la journée, dans le but de participer à cette inspection de revue avec M. Christophe QUINTIN dont Yannick parlait tout à l'heure. C'est ainsi que l'on a pu rendre compte ensuite dans la presse de la façon dont cela s'était déroulé. On était également très présent dans la presse à ce moment-là.

Il y a eu récemment une visite inter- CLI de l'EPR de Flamanville, le 22 décembre. Et puis, il y a eu la mise à jour du site internet de la CLI de la Manche. Il y a eu également une visite très intéressante du terminal ferroviaire de Valognes, visite à laquelle beaucoup de monde de cette CLI a participé. C'était aussi intéressant de voir les choses autant en aval qu'en amont. C'est aussi ainsi que l'on essaye de s'informer. Il

faut bien sûr retenir aussi la participation aux travaux de l'ANCCLI, ANCCLI qui est l'assemblée générale de toutes les CLI. Je souhaite préciser que je siége au conseil d'administration de l'ANCCLI. C'est un organisme qui est de plus en plus présent, notamment médiatiquement, parce qu'il est très présent sur les réseaux sociaux et qu'il recueille de plus en plus d'audience, notamment, récemment, à propos de la fusion ASN/IRSN. Le Président Jean-Claude DELALONDE a été l'invité de l'émission « Le téléphone sonne » sur la radio publique France Inter. Cela a été réellement passionnant et je vous invite à la réécouter. Le sujet de l'émission portait sur la fusion ASN et IRSN. C'est ainsi que l'ensemble des CLI a pu être présent et donné son avis. J'ajoute que l'ANCCLI était très satisfaite que l'on réalise ce travail sur la saga de l'EPR, cet historique du chantier, dont vous disposerez bientôt, en précisant que c'était là tout à fait le rôle de toutes les CLI de France et que, naturellement, la CLI de Flamanville se signalait par le nombre important de ses activités.

Enfin, il y aura un audit du site Internet pour une nouvelle architecture.

C'était là le bilan moral 2023.

En ce qui concerne les actions non-réalisées par notre CLI : on n'a pas organisé de réunion publique cette année. On n'a pas pu non plus organiser de voyage d'étude. On a été moins ou peu présent sur les réseaux sociaux. Et puis, concernant le bulletin d'information, on va plutôt le sortir cette année. Il s'agit d'un bulletin d'information sur la CLI qui n'a rien à voir avec le document. C'est dû au fait qu'il y a eu un travail très important qui a été effectué pour organiser... de la meilleure façon, avec des ordres du jour les plus dynamiques possibles, au plus proche des problèmes que nous rencontrons. Cela nous a beaucoup occupé et qu'il n'a pas été possible d'organiser un voyage d'étude. Plusieurs problèmes sont intervenus malgré la nouvelle organisation qui a été mise en place depuis le mois de septembre au conseil départemental - vous avez dû le noter - pour qu'il y ait cette ressource humaine qui soit au service de la CLI. Cela représente quand même un certain nombre de gens qui travaillent et avec lesquels on collabore, je collabore avec vous, en permanence. Et on essaye d'en faire le plus possible. Vous allez voir que l'on va essayer de corriger tout cela cette année, même si on a beaucoup de travail, pour être au rendez-vous sur ces sujets. Il faut avoir l'honnêteté de le dire, on n'a pas toujours été au rendez-vous en raison de la quantité de travail et de l'actualité très, très forte qu'il fallait suivre, pour l'organisation de ces assemblées générales et pour qu'elles soient le plus fournies possible.

Mme DRUEZ.- Si vous le permettez, président, une petite remarque par rapport à la nouvelle organisation, depuis septembre 2023 : Je vois que l'on a 0,2 ETP juridique. On l'a évidemment sur toutes les CLI. Donc 0,2 X 3, cela fait 0,6 ETP. Même si, évidemment, il y a eu la révision des statuts, du moins du règlement intérieur que vous avez évoqué tout à l'heure, mais je me demande si... 0,6 ETP, cela fait 21 heures de juridique par semaine. Y a-t-il la nécessité d'avoir 21 heures de juridique par semaine tous les ans ? Ne serait-ce pas mieux de *booster* plutôt l'ETP Communication, parce que l'on sait bien que cela constitue tout de même aujourd'hui le nerf de la guerre. Je parle de la communication. On le voit, on constate toujours que les personnes qui suivent sont un peu sénior - je l'ai dit tout à l'heure, et j'en fais partie. Et donc l'idée serait alors d'associer des jeunes et de *mettre vraiment le paquet* sur la communication parce que je pense que c'est vraiment là l'essence même des CLI. Puisqu'on a désormais passé le cap juridique, ne pourrions-nous pas plutôt *mettre le paquet* sur la communication ? On le voit bien, lors de la dernière réunion sur la concertation, très peu de jeunes étaient présents, alors que l'on a quand même fait un battage de communication. Je pense qu'il faudrait que l'on soit présent sur les réseaux sociaux. Il faut que notre site soit attractif. Je sais qu'une refonte est prévue, mais un site internet nécessite un suivi. Il faut sans arrêt le mettre au goût du jour, être réactif, etc., et cela demande du personnel.

Voilà la remarque que je ferai aujourd'hui : justement, n'y aurait-il pas un moyen de parler de cela avec les bureaux des CLI, parler de la réorganisation et précisément de sa pertinence ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui, merci Yveline. C'est une question à laquelle je répondrai ensuite.

M. ROUSSELET.- On se trouve vraiment dans le même état d'esprit. On en a parlé en réunion de Bureau, on le dit chaque fois. Quand on se compare à d'autres CLI qui sont moins actives que la nôtre, on se rend compte qu'ils disposent de plus de moyens. Quand on regarde au niveau national la moyenne des effectifs, ou notre histoire... Rappelons-nous l'existence d'un conseiller scientifique à temps plein, rappelons-nous des moyens que l'on a eus quand même pendant de nombreuses années, alors qu'il y avait moins d'activité liée à l'actualité. On a quand même une charge globale extrêmement importante, et on le voit. Mais quand on regarde la réalité, il y a un effort à faire. D'évidence, il y a un problème. Je propose que les trois présidents rencontrent le conseil Départemental et qu'il y ait de nouveau des discussions sur les moyens attribués à la CLI. On voit bien que, sur le plan financier, nous ne rencontrons pas de problème, grâce au fait que l'association chez Orano fonctionne bien et que l'on a moins dépensé ces dernières années. Pour

résumer, on n'a aucun problème financier, en revanche, on a un vrai problème de ressource humaine. La pression qui s'exerce sur le peu d'emplois aujourd'hui, cela ne va pas. On se place nettement en dessous de ce que l'on peut voir dans de nombreuses autres CLI et on est en dessous de ce que l'on a historiquement eu. Ce n'est pas possible que cela continue ainsi.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, je comprends tout à fait votre point de vue. Néanmoins, on a fait avec les moyens que l'on avait. Il y a un certain nombre d'élus, dont je fais partie comme vous, qui travaillent bénévolement. On essaie de fournir le maximum. On a eu une réunion inter-CLI la semaine dernière avec le président du Département, pour passer un peu en revue tout ce qu'on allait faire en 2024. Vous allez le voir, on essaie de repartir - c'est vrai que l'on essaie de faire le maximum - mais on ne trouve pas toujours les moyens aussi facilement, dans un conseil départemental qui a un budget de plus de 700 000 000 €, dont 360 000 000 € sont notamment consacrés au social. On ne peut donc pas... En somme, on est tous un peu contraint, tout simplement.

Mme HOVNANIAN.- Surtout, mais je ne sais pas si vous vous en souvenez, en septembre, on avait parlé de la sirène qui avait retenti à Flamanville et du problème de la culture du risque qui n'était pas proportionnée, qu'il fallait trouver une juste mesure, qu'il fallait que la communication de la CLI en tienne compte et que le rôle de la CLI était de ce point de vue essentiel.

M. JACQUES.- Je voudrais d'abord exprimer ma satisfaction par rapport à la présentation des résultats de l'activité, des projets d'activité et de la présentation des budgets. C'est quelque chose que nous avons demandé et qui se réalise.

M. le PRÉSIDENT.- On n'a pas encore abordé les budgets, on va s'y mettre.

M. JACQUES.- Ce n'est pas cela, mais quelque part, cette transparence est importante parce qu'elle permet effectivement de voir qu'il y a des choses qui avancent. C'est cela que je voulais dire malgré tout. Si vous êtes d'accord, on reparlera des budgets ensuite.

M. le PRÉSIDENT.- Ce que je voulais vous dire ...

M. LUCE.- ... Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec M. JACQUES parce que l'on a toujours eu ces documents. Il n'arrête pas de dire qu'il ne les avait pas mais on les a toujours eus. Cela fait trois ans qu'il siège et on les a toujours eus. Il y a une transparence au niveau du conseil départemental.

M. ROUSSELET.- Mais c'est bien, il faut le dire.

M. le PRÉSIDENT.- On va justement passer au budget 2023, et le voici :

Effectivement, on ne l'a pas réalisé. Il y avait un budget prévisionnel estimé à 72 980 € et on en a réalisé 40 411 €. On n'est pas allé au bout parce que l'on n'a pas pu organiser ces voyages, ces déplacements, qui sont quand même assez onéreux. C'est surtout cela. En revanche, on a été très présent et très actif sur les choses qui ont été réalisées bénévolement, qui ont été faites grâce à notre participation à tous, et notamment l'organisation... Je vous le répète, une assemblée générale comme la nôtre ne se fait pas en claquant des doigts. On a été présent et on a un peu moins dépensé, même si cela ne traduit pas moins d'activités. D'ailleurs, il y a eu presque plus d'activités et cela a coûté moins cher. Vous trouverez là tous les éléments, tout est précisé.

Avez-vous des questions sur ce point ?

M. JACQUES.- Je voudrais faire observer que c'est la deuxième année, en tout cas en ce qui me concerne, que j'observe effectivement des excédents importants au niveau du budget réalisé. Et c'est vrai que ces excédents, quelque part, ne sont pas réutilisables d'une année à l'autre, du moins si j'ai bien compris. Alors, il est vrai que c'est dommage que l'on n'ait pas pu utiliser ces sommes, ne serait-ce qu'en moyens humains, puisqu'on en parlait tout à l'heure, de façon à pouvoir effectivement embaucher le personnel nécessaire ou bien mener également des activités de formation, notamment pour les membres des CLI, et effectivement, chaque année, je reviens sur ce sujet.

De même, je regrette qu'il n'y ait pas eu la possibilité de participer de manière collective, donc avec les autres CLI, à la mise à jour du Livre blanc, version 2, qui est en chantier depuis de nombreuses années. C'est vrai que derrière tout cela, il pourrait y avoir une mutualisation, sachant qu'il y a d'autres CLI, en particulier la CLI Orano, qui disposent effectivement de placements importants et qui pourraient ainsi contribuer à des actions inter-CLI conséquentes. C'est là tout ce que je voulais dire.

Aussi et puisque nous parlions tout à l'heure des risques relatifs au démarrage de l'EPR, vous savez tous comme moi qu'au-delà des vingt kilomètres qui nous éloignent de Flamanville, il n'y a pas de distribution de pastilles d'iode, et étant donné les vents dominants de la presqu'île, on sait que le Val de Saire est particulièrement exposé en cas d'accident nucléaire. Et puisque l'on ne peut visiblement pas acheter nous-mêmes des pastilles d'iode pour les mettre à la disposition de la population - ce n'est d'ailleurs pas notre rôle

- vers qui peut-on se tourner pour acheter des pastilles d'iode ou les faire acheter ? C'est quelque chose que nous avons évoqué, monsieur le président, l'autre jour lorsque nous étions à Saint-Lô et il est vrai que nous avons tous observé que le cadre réglementaire à l'heure actuelle ne permettait pas d'avoir ces pastilles d'iode. C'est là tout ce que je voulais faire comme commentaire.

M. le PRÉSIDENT.- Entendu, je vous remercie. Odile THOMINET a la parole.

Mme THOMINET.- Vous voyez bien à la clôture du budget... C'est qui a été discuté avant. On a parlé des bulletins d'information, de la communication et tout cela, et les 40 000 € comparés aux 72 000 € sont à mettre en relation avec ces opérations-là. Elles ont déjà été indiquées. C'est bien que vous les ayez reprises mais vous voyez bien que... Je pense que Benoît va prendre la suite à propos des actions prévisionnelles, actions que vous avez également déjà vues. C'est déjà mis en place et ce sera mis en place.

M. le PRÉSIDENT.- Cependant et à propos de la question portant sur les pastilles d'iode que ...

M. JACQUES (hors-micro).- Inaudible.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une bonne gestion.

Mme SCHNEBELEN.- Je me permets juste une remarque : y a-t-il quelqu'un faisant partie de l'agence régionale de la santé parmi les membres de la CLI ? Parce que, sauf erreur de ma part, je crois qu'il y a des comprimés partout en France, qu'il y a des stocks de sauvegarde. Quant à nous, on a un système de distribution très spécifique lié au périmètre PPI, mais je crois qu'il existe bien des stocks répartis dans la France entière, et c'est l'agence régionale de santé qui gère cela. Ce serait éventuellement intéressant de voir ce point un jour avec elle.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame Schnebelen mais c'est un vrai sujet vraie que l'on avait déjà abordé. J'attends le retour de Madame PETITJEAN, qui s'est absentée un court instant parce qu'elle dirigeait justement cette réunion importante durant laquelle on avait évoqué ce point. On va lui poser la question.

En attendant, on va revenir à ce que l'on va essayer de réaliser en 2024, et même à ce que l'on fera réellement. Bien entendu, comme je vous l'ai dit, il y aura quatre réunions de Bureau, et donc quatre assemblées générales. On organisera une visite de site de l'EPR pour tous les membres de la CLI. Nous mettrons sur pied un voyage d'étude inter-CLI, voyage que nous sommes en train de préparer et qui aura certainement lieu à l'étranger, donc qui constituera un déplacement d'envergure.

Bien sûr, il y aura de nombreuses participations aux réunions, aux groupes de travail organisés par l'ANCCLI, l'IRSN, l'ASN, notamment via les webinaires dont Yveline a très bien parlé tout à l'heure. Il y aura la participation aux travaux de l'ANCCLI. Bien sûr, on va mettre à jour le site internet et puis les réseaux sociaux sont très importants. Sur ce point, nous avons travaillé un peu plus avec l'ANCCLI, parce que justement, et comme je vous l'ai dit, l'ANCCLI a embauché quelqu'un qui est d'ailleurs venu à la réunion de mardi à Cherbourg, réunion portant sur les quarante ans des réacteurs 1300 mégawatts. Il va nous donner quelques coups de main pour que nous soyons plus présents sur les réseaux sociaux. Et c'est effectivement un enjeu fondamental pour espérer toucher le jeune public.

Cependant, il y a quand même un problème dans notre pays : il y a des réunions d'informations mais auxquelles ne se rendent seulement que cinquante personnes et tandis qu'il y avait eu pourtant un vrai battage médiatique. Et après, les gens viennent vous dire - et c'est toujours comme cela en France - qu'ils n'étaient pas au courant. Eh bien, il fallait venir aux réunions ! Et cette insatisfaction chronique que l'on retrouve dans notre pays, le fait que l'on ne s'informe pas ou uniquement via des réseaux sociaux qui sont tendancieux, alors forcément, ensuite, on déplore le fait de ne pas être informé. L'information, cela commence par soi et cela commence par nous.

Ensuite, il y aura le bulletin d'information de la CLI, qui va paraître cette année. Et puis, on va faire ce que l'on n'a pas fait, je le reconnais, et qui est pourtant très important : toujours dans le but d'informer le public, nous allons organiser une réunion publique pour présenter l'activité des CLI sur ce territoire de la Manche. C'est là quelque chose qui est très important. Ce sera une réunion publique à laquelle tout le monde pourra participer, poser des questions en toute clarté sur ce que font les CLI et il s'agira également de bien informer sur les grands enjeux au moment du démarrage de l'EPR.

Voilà ce que nous allons faire. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

Une intervenante (hors-micro).- (Inaudible) l'approbation de la ...

M. le PRÉSIDENT.- Oui, mais j'étais parti sur 2024 parce que je voulais vous montrer un peu ce que nous allons essayer de faire.

Un intervenant (hors-micro).- (Inaudible) bilan moral (inaudible).

M. le PRÉSIDENT.- Effectivement, je suis allé un peu vite.

M. VASTEL.- Je voudrais intervenir à propos de la réunion publique d'information portant sur les activités ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Attendez, on va y revenir. Effectivement, je suis allé un petit peu vite en me projetant vers l'avenir.

Il faut donc l'approbation des comptes et du bilan moral. Concernant d'abord le bilan moral : est ce qu'il y a des gens qui sont contre ? Est ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ?

VOTE du bilan moral : à l'unanimité

Merci beaucoup. *Work in progress*, on va essayer de travailler toujours plus.

S'agissant du budget, est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Merci beaucoup.

VOTE du budget : à l'unanimité

Merci beaucoup. Je vois que vous nous faites confiance pour bien fonctionner en 2024. C'est donc là le budget prévisionnel qui est bien détaillé, vous l'avez remarqué. Mais cela a été le cas chaque année, ainsi que l'a dit Patrick. Chaque année, on vous l'a présenté. On a simplement voulu mieux vous présenter la ressource humaine qui a été déployée pour cela.

M. JACQUES.- Une seule question, monsieur le président, si vous le permettez : pourquoi le budget prévisionnel 2024 est en augmentation de 23 % par rapport à celui de 2023 ?

M. le PRÉSIDENT.- Pardon, qu'avez-vous dit parce que je n'ai pas entendu les chiffres ?

M. JACQUES.- On constate une augmentation de 23 % dans le budget prévisionnel de 2024 par rapport au budget prévisionnel de 2023 ...

M. le PRÉSIDENT.- Justement, on ...

Mme THOMINET.- ... Il faut compter les déplacements, déjà, et cela représente quand même 14 000 €.

M. le PRÉSIDENT.- ... C'est ce que j'allais dire ...

Mme THOMINET.- ... Il y a l'augmentation des charges du personnel, même si ...

M. le PRÉSIDENT.- ... On voudrait organiser un grand voyage à l'étranger, si c'est possible toutefois. Mon rêve est d'aller en Chine, à Taishan. Je ne sais pas si ce sera possible parce que les Chinois ont un peu de retard par rapport à nous s'agissant de l'état de droit et de l'information libre. Pour autant, on ne sait jamais, on peut tenter le coup, on ne sait jamais. Soyons audacieux. Cela ne fonctionnera peut-être pas. Il y a d'ailleurs peu de chances que cela ait lieu, mais on peut tenter notre chance. On voudrait organiser un voyage qui soit vraiment efficient pour la CLI et cela nécessite donc des moyens plus importants. Et puis, le fait de refaire notre site internet, d'organiser des réunions publiques, demande un petit peu plus de moyens. Cependant, ces 25 % traduisent une ambition supplémentaire.

Mme THOMINET.- Pour compléter, Monsieur André JACQUES, si vous regardez bien, puisque vous avez parlé de formation, un crédit est inscrit à la ligne Formation.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas s'il y a d'autres observations sur ce budget ?

M. MARTIN.- J'ai une question tout à fait étrange, mais je vais quand même la poser : à propos de ces voyages extérieurs, en général, ils sont tournés vers des installations nucléaires. Est-ce qu'il est possible de poser officiellement une liste de questions au chef de mission, qui les posera à son tour (à des personnes) de l'installation visitée ?

Un intervenant.- Oui, oui, bien sûr.

M. MARTIN.- On peut donc poser officiellement sous sa signature une liste de questions techniques ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui.

Un intervenant.- En revanche, il n'est pas certain que l'on obtienne les réponses.

M. le PRÉSIDENT.- Justement ...

M. MARTIN.- ... Je ne parle pas des réponses, je parle des questions.

M. le PRÉSIDENT.- Bien sûr.

Rires dans l'assemblée

M. le PRÉSIDENT.- Au contraire ...

M. MARTIN.- ... Merci, monsieur le président ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Au contraire, plus on aura de munitions pour poser des questions, mieux ce sera.

M. MARTIN.- Parce que, par exemple - et je termine là si vous le permettez - pour les prochaines missions, j'ai travaillé, j'ai préparé des questions, mais avant cela et pour que la question soit justifiée dans le sens où on la pose, j'ai préparé un texte explicatif pour dire les raisons pour lesquelles on aboutit à cette question. En somme, cela constitue des documents techniques. Est-ce que l'on peut soumettre cela ou doit-on seulement poser les questions ?

Un intervenant (hors-micro).- Inaudible.

M. MARTIN.- C'est difficile, j'en conviens.

M. le PRÉSIDENT.- (*hors-micro durant la première partie de réponse*). Écoutez, on verra cela. On essaiera d'être le plus offensif et le plus affuté possible lors de nos questions au cours de ce voyage qui, je l'espère, aura bien lieu cette année.

M. MARTIN.- Entendu. J'imagine qu'il y aura un chef de mission comme d'habitude ?

M. le PRÉSIDENT (hors-micro).- Oui.

M. MARTIN.- C'est vous le chef de mission ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui. Je suis donc à votre disposition.

M. MARTIN.- Merci.

M. ROUSSELET.- Et de toute façon, on ne doute pas de la pertinence des questions de M. MARTIN.

Rires dans l'assemblée

M. MARTIN (hors-micro).- Inaudible.

Rires dans l'assemblée

M. le PRÉSIDENT.- (inaudible)

M. HEDOUIN.- Merci, monsieur le président. Je vais réitérer une remarque que j'avais déjà faite lors de différentes CLI : je pense que ce serait important à un moment donné de permettre à un bassin de population d'être informé simplement par une lettre qui soit reçue dans les foyers. Certes, cela représente

un certain budget, mais étant donné qu'il y a un travail qui a été engagé avec le livret d'information, je crois que c'est un travail qui pourrait peut-être se poursuivre par une information annuelle ou bisannuelle, à définir, mais je pense que le fait de proposer vraiment une information qui aille directement dans chacun des foyers pourrait constituer un travail pour le Bureau de la CLI. J'ai bien conscience de réaborder régulièrement ce sujet-là, mais je pense qu'il serait peut-être important de l'envisager en tout cas. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Effectivement, mais c'est ce qui est mis dans le... Vous verrez qu'à travers le bulletin d'information, c'est un peu cette newsletter que l'on aimerait diffuser de manière beaucoup plus régulière. A la suite de nos quatre assemblées générales, qui collent à l'actualité, il faudrait - alors, peut-être pas quatre mais une ou deux fois par an - permettre aussi au grand public de suivre ce qui se passe dans nos installations nucléaires, et ceci avec la plus grande immédiateté possible. Oui, je suis tout à fait d'accord. Et cette augmentation traduit une ambition d'information plus forte.

M. VASTEL.- Concernant les réunions publiques et le fait d'expliquer ce qu'est une CLI, c'est très bien mais je pense que c'est difficile de mobiliser les gens pour une réunion publique, on le sait, mais il faudrait peut-être aussi donner un thème à cette réunion. Je ne sais pas, par exemple « Le démarrage de l'EPR » ou le PPI, quelque chose qui concernerait quand même la population pour tenter de les amener à cette réunion.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, on essaiera d'être le plus séduisant, le plus pertinent, le plus attractif possible. C'était déjà le cas pour les réacteurs de 1300 mégawatts et la question de les exploiter, ou pas, au-delà de quarante ans. Il y avait aussi des petits documents. Cependant, il faut trouver le bon titre qui soit accrocheur, et puis faire venir les gens.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Non ? On va donc pouvoir peut-être procéder au ...

Mme SCHNEBELEN.- Excusez-moi, je voulais juste savoir si vous étiez très maillés avec les autres CLI ? Échangez-vous beaucoup entre vous ?

M. le PRÉSIDENT.- On échange au travers de l'ANCCLI avec les autres CLI et puis, quelquefois, et c'est arrivé deux fois cette année, il y a CLI, notamment celles de ?... Je ne sais pas si c'est celle-là... Non, c'est celle de Nogent-sur-Seine qui est venue, qui a voulu nous rencontrer. On a passé toute une soirée ensemble à Cherbourg pour échanger sur le fonctionnement (des CLI).

L'année dernière, il y a eu un voyage. Nous sommes allés à Cadarache et on a passé un long moment à discuter avec la CLI de Cadarache. De la même façon, étant moi-même au conseil d'administration de l'ANCCLI, des membres de toutes les CLI s'y retrouvent et cela donne lieu à des échanges qui sont importants. Idem, la réunion annuelle de toutes les CLI, qui a lieu au mois de novembre, permet aussi des échanges. On essaie de mutualiser nos informations de cette façon. Donc oui, il y a plutôt un bon échange entre les CLI. Et puis, le site de l'ANCCLI y est favorable.

Pouvons-nous voter maintenant ou bien y a-t-il encore des questions ?

Qui est d'accord pour ce budget prévisionnel ? Tout d'abord, y a-t-il des gens qui sont contre ? Non ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non plus, d'accord. Et concernant le projet de fonctionnement, avec ses réunions publiques, avec ce voyage, avec cette réfection du site internet, avec ce bulletin, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions. Non ?

VOTE du budget prévisionnel : à l'unanimité

Dans ce cas, merci encore de votre confiance et on essaiera d'en être digne.

A la suite d'une question qui avait été posée, je m'adresse maintenant à vous, Madame PETITJEAN : il y a une question qui a été posée à propos de ce sujet de la mise à disposition de comprimés d'iode, ce que nous avons évoqué lors de nos réunions du mois de novembre dernier, avec vous, en préfecture. Est ce qu'il y a du nouveau sur ce point-là ? Est-ce que vous pourriez nous dire où nous en sommes parce qu'il y a plusieurs personnes qui s'inquiètent sur la disponibilité suffisante pour toute la population dans le rayon des vingt kilomètres autour des installations nucléaires, sur la possibilité d'obtenir l'accès facilité à ces comprimés ?

Plusieurs intervenants (hors-micro).- Au-delà ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Pardon, je voulais dire au-delà des vingt kilomètres autour des installations nucléaires.

Mme PETITJEAN.- Dans le rayon des vingt kilomètres, effectivement, la question se pose différemment puisque c'est la responsabilité de l'opérateur et les billets sont envoyés aux habitants pour aller chercher leurs comprimés d'iode avec le succès que l'on sait et avec un retrait fort modéré des comprimés des uns et des autres.

Quant au rayon allant au-delà des vingt kilomètres, il y a des stocks qui sont suivis par l'ARS, qui sont en cours de reconstitution, de renouvellement, pour des soucis de date limite de consommation, donc de péremption, et dont la distribution est déclenchée par décision du préfet dès que la situation l'exige. Cependant, il n'y a pas de distribution en avance de phase, néanmoins, il y a évidemment du stock disponible.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie beaucoup. Vous avez donc votre réponse. Peut-être y a-t-il d'autres questions ?

M. ROUSSELET.- J'aimerais avoir une petite précision : qui serait en charge de la distribution ?

Mme PETITJEAN.- Cela fait partie des travaux qui sont actuellement menés et qui consistent justement à définir la façon de les acheminer entre les officines, éventuellement les établissements scolaires et tout autre opérateur.

M. ROUSSELET.- Parce que dans les textes précédents, ceux qui existent aujourd'hui, ce sont les maires. Et ils doivent faire du porte à porte.

Mme THOMINET.- Fort heureusement, pour nous, cela ne fonctionne pas comme ça. C'est vrai qu'il y a des petits billets pour pouvoir se rendre à la pharmacie et c'est quand même mieux. Et même à une certaine époque, il y avait des distributions dans les boîtes aux lettres, et c'était pas mal non plus. (Rires).

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame PETITJEAN.

8. Questions diverses

M. le PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Il n'y a pas de questions diverses. Il n'y a donc plus besoin de voter.

Dans ce cas, merci d'être venus nombreux et merci pour ces débats sincères et passionnés. On se retrouve le plus rapidement possible. Croyez bien que l'on saura bouleverser notre calendrier pour organiser des CLI de manière la plus réactive possible. Merci beaucoup de votre attention et on se retrouve pour le déjeuner, du moins pour ceux qui le souhaitent, au « pois gourmand ».

Fin de la séance à 12h